

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

8, rue Roquépine, 75008 PARIS,

tél. : 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46.

1

N° 196

Avril - mai - juin 2000

LES FÉLICITATIONS DU PRÉSIDENT

Le prix Richelieu à Bruno de Cessole. Jean DUTOURD 2

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

Souvenirs d'un officier de renseignements en Algérie (1958 - 1961).

Robert DUTRIEZ 3

Retour de la France et du français à la Jamaïque. Albert SALON 6

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie en Suisse.

Étienne BOURGNON 8

Quelle langue pour les brevets d'invention ? Denis GRIESMAR 10

Rencontres de jeunes francophones. Auriane CRANOIS 12

Air France. Marceau DÉCHAMPS 14

Les brèves. Jean-Pol CAPUT 16

LE FRANÇAIS EN FRANCE

Vocabulaire :

Mots perdus. Jean TRIBOUILLARD 19

Mots nouveaux. 20

Chanteraine. Jean-Luc HERRENSCHMIDT 21

Boussole. Patrice LOUIS 24

Courbatu ou courbaturé ? Georges DELBECQ 25

Néologismes et anglicismes inutiles et abusifs. François THOUVENIN 26

La dragée, l'ivraie et la zizanie. Philippe LASSERRE 28

Sida : qu'est-ce qui est acquis ? André CHERPILLOD 29

Satellite, doryphore, Trabant, spoutnik. Bernie de TOURS 30

En dépit du bon sens. Pierre DELAVEAU 31

Style et grammaire :

Accord du verbe. Jacques PÉPIN 34

Yons ou yions - Yez ou yiez. Jean FENECH 36

Inversion, évolution, perversion. A. DUPUY 37

Toujours... prêt ? Bruno DEWAELE 38

Le saviez-vous ? 39

Humeur/humour :

Dans tout, il y a matière à rire. Françoise FERMENTEL 43

Quelques perles. 43

« L'anglais sans état d'âme ». Marceau DÉCHAMPS 44

L'Open de Paris. Un coupable et ses complices. Pierre-Louis MALLEN 46

Sabir français, mais français québécois. 48

Agir ? :

Inquiétude. Françoise de OLIVEIRA 49

La langue française en colère. 50

Déclaration de l'Académie française au sujet du recul des études littéraires. 52

Les Croisés du français. Marc FAVRE d'ÉCHALLENS 54

Entretien avec Bruno de Cessole. Arnaud GUYOT-JEANNIN 56

À vos plumes. Michel COUROT 58

Ne négligeons pas le compliment. Arlette RENAUD-BOUÉ 59

La langue française pour un écrivain : Frédéric OZANAM 60

NOUVELLES PUBLICATIONS. Étienne BOURGNON et Guillemette MOUREN-VERRET 61

VIE DE L'ASSOCIATION I à XVIII**Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret**

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, TÉL. 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 2000 - 2

Revue trimestrielle

CPPAP n° 0303 G 59842

Dépôt légal n° 8

LES FÉLICITATIONS DU PRÉSIDENT

LE PRIX RICHELIEU À BRUNO DE CESSOLE

Ce qui est délicieux avec Bruno de Cessole, c'est qu'on est sûr que jamais, avec lui, on ne remettra les pendules à l'heure, on ne calmera le jeu, on ne frissonnera devant la montée en puissance des crottes de chien sur les trottoirs, on ne se lamentera au spectacle de l'usure du pouvoir, bref, qu'on ne vivra pas au milieu de cette forêt de fers de lance et de bombes à retardement qu'est actuellement la presse française.

Mérimée disait aux jeunes écrivains qui lui demandaient conseil : « Faites banal. » Banal, évidemment, ne veut pas dire commun. C'est même tout le contraire. Dans le style, la banalité, c'est l'élégance de Brummell, dont le triomphe était de passer inaperçue. Bruno de Cessole, dans ce sens, est un élève de Mérimée, lequel lui a appris, subsidiairement, que si l'on cherche le secret de l'insolence, de l'irrespect, de la liberté d'esprit, on ne peut le trouver que dans la langue française telle qu'elle a été formée par quatre siècles et non pas dans le charabia ou le sabir que l'on parle et que l'on écrit depuis trente ans.

Pour récompenser Bruno de Cessole d'être insolent, d'être irrespectueux, de penser librement, comme un loup au milieu des moutons du XXI^e siècle, de ne pas remettre les pendules à l'heure et de dédaigner de calmer le jeu, en un mot, pour le récompenser de faire honneur à la presse française et d'en être même un de ses héros, Défense de la langue française lui offre, avec ses félicitations et sa gratitude, le prix Richelieu. C'est une médaille dont le seul inconvénient est d'être trop grande et trop lourde pour être portée sur la poitrine avec un ruban.

Jean DUTOURD

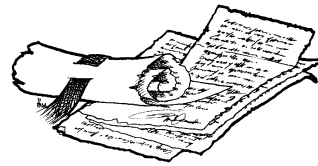
de l'Académie française

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

SOUVENIRS D'UN OFFICIER DE RENSEIGNEMENTS EN ALGÉRIE (1958 - 1961)

Le colonel (e.r.) Robert Dutriez, membre de l'académie de Besançon, nous a adressé quelques-uns de ses « Souvenirs », qui auraient pu s'intituler Défense et illustration de la langue française. En voici un extrait.

Toujours j'ai aimé remuer les vieux papiers, et avec d'autant plus de plaisir qu'ils sont ternis, flétris, racornis.



Sous un fatras paperassier souvent peu ragoûtant ne se dissimule-t-il point, parfois, un secret ? Or — juste et agréable compensation à une kyrielle d'ennuis —, mon poste d'officier de renseignements de secteur m'offrait souvent l'occasion d'assouvir ce vice. Car nos adversaires écrivaient, écrivaient !... Presque autant que nous ! Aussi, à la fin de chaque opération, mon bureau croulait sous les documents récupérés dans des caches, trouvés sur des prisonniers ou des cadavres, ramassés le long des pistes. Pauvres épaves tachées de graisse, de sueur, parfois de sang.

J'étais donc, un matin particulièrement et exceptionnellement calme, en train de ventiler ma récolte de la veille. À la vérité, j'étais cette fois quelque peu déçu lorsqu'une petite feuille soudain aiguïsa mon intérêt. Il s'agissait d'une simple note de routine qu'un secrétaire de nahia⁽¹⁾ avait envoyée à son homologue de l'échelon supérieur, le scribouillard de je ne sais plus quelle mintaka⁽¹⁾. Ce texte, malgré les trente-cinq années écoulées, je peux encore le restituer fidèlement dans sa pittoresque et percutante intégralité.

« Tu commences à nous emmerder avec ton arabe. On ne comprend rien à tes papiers. Tu ne peux pas écrire en français comme tout le monde ? Salut de tes frères. Mort aux Français ! À bas le colonialisme !... »

Vous ne pouvez imaginer la joie que souleva en moi la lecture de ce billet, à vrai dire sans importance, pour ma constante chasse aux renseignements. En effet, je découvrais avec délectation qu'au moins une chose me rapprochait de l'ennemi : la langue de mon pays !

Je tenais beaucoup à procéder moi-même à l'interrogatoire de cet émule algérien du célèbre Joachim du Bellay.

Boubeker était né au bord de la mer, à Arzew. Ayant eu la chance d'être scolarisé, il obtint le certificat d'études, avec une mention « bien », que la médina fêta sur un fond de youyous⁽²⁾ d'autant plus intenses et prolongés que chez les enfants arabes un tel résultat se révélait très rare. Il ne tarissait pas d'éloges sur son vieux maître, peut-être un des derniers représentants de cette remarquable cohorte d'instituteurs qu'autrefois on dénomma « les hussards noirs de la République ». Et Boubeker de me réciter une fable de La Fontaine, de m'expliquer en connaisseur les astuces mathématiques de la règle de trois et des opérations portant sur les fractions, de me débiter sans la moindre erreur la liste des présidents de la III^e République, d'énumérer dans l'ordre imposé par les anciens pédagogues nos cinq comptoirs de l'Inde aux noms délicieusement exotiques : Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Yanaon, Mahé...

À l'âge de treize ans, son beau diplôme en poche, Boubeker entra comme commis chez un négociant européen de Mostaganem, puis il trouva une place auprès d'un riche musulman, épicier en gros et de surcroît propriétaire de quelques orangeries très productrices. Hélas !, lorsque la rébellion atteignit l'Oranie, au début de 1956, Boubeker s'empressa de rejoindre ses rangs.

J'en arrivai au sujet qui essentiellement me préoccupait : la vie quotidienne dans un PC rebelle et, plus particulièrement, les problèmes de tous ordres que pouvait y poser l'emploi de la langue française.

Quand entre fellaghas on s'exprime de vive voix, on utilise évidemment l'arabe. Mais lorsqu'un papier quelconque doit être envoyé, d'un PC à l'autre, très peu d'indigènes algériens savent dessiner les beaux

caractères coufiques et, de plus, les imprécisions – certes souvent minimales mais parfois très gênantes – inhérentes à cette langue écrite se révèlent incompatibles avec la stricte rigueur souhaitée dans un texte opérationnel. Alors ? Reste le français qu'un assez grand nombre de rebelles ont plus ou moins bien appris dans les établissements scolaires.

C'est donc pour des raisons strictement pratiques que la façon d'écrire propre aux adversaires s'est imposée. Une situation admise par tous, exception faite de certains cadres.

* *
*

L'ex-secrétaire de nahia fit un séjour de cinq mois au CT⁽³⁾ du secteur où, grâce à sa bonne connaissance de notre langue, il rendit immédiatement moult petits services comme interprète. Aussi, très rapidement, lui accorda-t-on un assez appréciable régime de faveur.

Qu'advint-il de Boubeker ? Depuis l'indépendance, il aurait successivement tenu divers postes administratifs assez importants et, surtout, très lucratifs. Ce que je lui pardonne de tout cœur si – supposition fort vraisemblable – il continue de faire campagne pour notre chère francophonie en invoquant, à l'occasion et comme au bon vieux temps du djebel, le brave général Cambronne.

Robert DUTRIEZ

(1) Nahia et mintaka : deux échelons dans l'organisation territoriale des rebelles.

(2) Youyous : cris stridents et prolongés que les femmes arabes poussent à l'occasion de cérémonies religieuses ou profanes.

(3) CTT : Centre de transit et de triage, nom donné aux camps de prisonniers et de suspects durant les opérations de maintien de l'ordre en Algérie.

NDLR : Le texte intégral de ces « Souvenirs d'un officier de renseignements en Algérie » sera adressé (contre 10 F) à ceux qui en feront la demande à notre secrétariat, DLF, 8, rue Roquépine, 75008 Paris.



RETOUR DE LA FRANCE ET DU FRANÇAIS À LA JAMAÏQUE

Il y a un an, Albert Salon, administrateur de DLF et vice-président d'Avenir de la langue française, était nommé ambassadeur de France à la Jamaïque. Rouvrir l'ambassade, fermée depuis 1996, était une lourde tâche, qu'il a menée à bien en quelques mois. Nous publions ici la fin de la longue lettre qu'il nous a adressée.

Je savais, en acceptant de prendre ce poste, qu'il comporterait beaucoup de travail, mais je n'en pouvais pas prendre toute la mesure.

J'en ai, du reste, ajouté. D'importants projets sont lancés, dont certains pourront être concrétisés cette année, et d'autres devront être menés à bien par mon successeur.

Ainsi, j'espère réaliser, dès avril 2000, le transfert de l'Alliance française du quartier dangereux où elle se trouve vers un bâtiment et un terrain appropriés qui jouxtent l'ambassade. La coopération régionale avec nos départements d'Amérique, Antilles françaises et Guyane, et la contribution à l'amélioration de leurs liaisons maritimes et surtout aériennes, actuellement très mauvaises, m'occupe. Question aujourd'hui bien dans le vent – « au vent » – depuis le 27 octobre, date d'une réunion des ambassadeurs de France dans la Caraïbe, avec les élus et les préfets de nos trois départements, présidée par le ministre Charles Josselin, et à la clôture de laquelle M. Lionel Jospin nous a dit quelle importance il attachait à la coopération régionale.

D'autres importants projets portent sur la création d'une école primaire bilingue à programmes français et jamaïcains, sur l'ouverture de « sections bilingues » ou « classes d'immersion » dans deux écoles secondaires d'élite à Kingston, et sur une idée très novatrice, fort bien reçue ici, en dépit de la grande difficulté de sa mise en œuvre. L'idée consiste à créer en Jamaïque deux centres d'excellence régionaux trilingues (enseignement en anglais, en espagnol et en français), l'un en lancement et gestion de programmes et grands projets de



développement touristique, l'autre en gestion de grands programmes et projets de développement nationaux et régionaux et en préparation aux grandes négociations commerciales internationales. Il s'agit de former à un très haut niveau, chaque année, quelques dizaines de futurs décideurs entraînés à penser, réagir et agir dans l'optique et l'intérêt de toute la région caraïbe et d'Amérique centrale. Les « élèves » viendraient de tous les pays de la région impliqués dans la création, l'administration et le financement de ces deux centres d'excellence. Tout un réseau d'établissements de soutien de haute qualité, dans la région mais aussi aux États-Unis, en Espagne, en France, fourniraient les conférenciers en mission – chacun enseignerait dans sa langue –, et accueilleraient en stages pratiques les élèves des deux centres. Le financement, régional, serait assuré en partie par les élèves et les organismes qui leur offriraient des bourses, et pour l'essentiel par le secteur privé – très intéressé en Jamaïque – et par des organismes internationaux d'aide au développement, tel le Fonds de l'Union européenne, et un peu par les gouvernements, notamment par le nôtre, qui y voit en particulier l'intérêt de mieux ancrer à la fois nos départements dans des formations d'élites régionales et la langue française dans la Caraïbe, comme véhicule d'accès à l'excellence et à des postes de haute responsabilité.

J'avais présenté et fait approuver ce projet en mai 1999 lors de la réunion d'un comité spécialisé de l'Association des États de la Caraïbe, dont la France est membre associé, au titre de nos départements des Antilles. Depuis lors, il a reçu de très nombreux et importants appuis, y compris en octobre à Fort-de-France, lors de la grande réunion précitée. Si cette affaire pouvait se concrétiser, cela serait fort beau.

Albert SALON



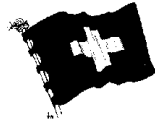
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE EN SUISSE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), région Europe, a tenu sa 13^e réunion à Crans-Montana (canton du Valais) du 10 au 12 janvier 2000. Des délégations de douze pays et de six unités politiques régionales (cantons suisses, régions autonomes) y participaient : Albanie, Andorre, Bulgarie, Communauté française de Belgique, France, canton de Genève, Hongrie, Jersey, canton du Jura, Luxembourg, Monaco, Pologne, Roumanie, République de Moldova, Suisse (délégation fédérale), canton du Valais, val d'Aoste, canton de Vaud. Il y avait, en outre, des représentants des régions Afrique et Amérique, ainsi que des observateurs de la République tchèque et de la Lituanie.

C'est M. Philippe Charlier, sénateur, vice-président de la Communauté française de Belgique et chargé de mission auprès de l'APF, région Europe, qui a présenté le rapport d'activité, en mettant l'accent sur la précarité du français comme langue de travail au sein de l'Union européenne. M. Charlier a souhaité que l'Assemblée régionale en fasse le thème majeur d'une prochaine réunion.

Un autre point important de ce rapport, c'est l'exception culturelle. Les parlementaires francophones, a-t-il dit, doivent s'élever contre l'uniformisation culturelle et linguistique. Il leur appartient de rappeler le rôle particulier que notre langue occupe dans nombre d'organisations internationales et d'exiger des États membres de la francophonie qu'ils utilisent le français chaque fois que cela est possible. Les sections de l'APF veilleront à coordonner leur action avec la France pour assurer la promotion du français sur la scène internationale.

Quant à l'ordre du jour de la réunion, le sénateur belge a mentionné en particulier, dans son rapport, deux questions qui devaient retenir l'attention des congressistes : 1. La place du français



dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) dans la perspective de leur intégration à l'Union européenne. 2. La contribution des parlements au développement économique. Sur ce dernier point, un rapport a d'ailleurs été présenté par M. Yves Gérard Rebord, président de la section du Valais de l'APF et vice-président du parlement valaisan. Il n'y a pas lieu de l'analyser ici, pas plus que la résolution adoptée à ce sujet, car ils ne concernent pas directement la langue.

En revanche, il convient de s'arrêter à la résolution sur la promotion de la francophonie dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les nouveaux adhérents à l'Union européenne, membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, sont invités à privilégier l'usage du français. L'Assemblée régionale Europe de l'APF souhaite que les institutions de la Francophonie inscrivent les PECO parmi les zones d'intervention prioritaires et elle engage les États francophones à intensifier leur coopération avec ces pays dans les domaines scolaire et universitaire.

Elle encourage aussi les gouvernements des PECO qui ne l'ont déjà fait à introduire une deuxième langue étrangère, et notamment le français, dans leur système scolaire.

L'on peut, en guise de conclusion, partager le vœu de M. Charlier que s'instaure un dialogue régulier entre l'APF et l'Organisation internationale de la Francophonie, de manière que les parlementaires puissent contribuer à mieux faire connaître à l'opinion publique l'utilité de la francophonie.

Étienne Bourgnon
Cercle François-Seydoux

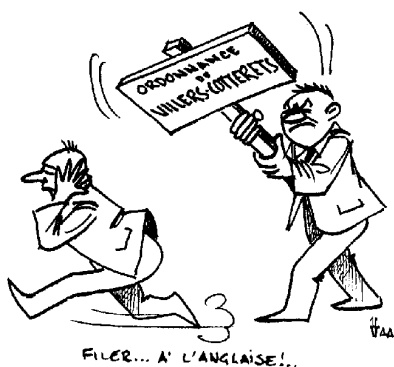
QUELLE LANGUE POUR LES BREVETS D'INVENTION ?

Le secrétariat d'État à l'Industrie a laissé une commission internationale composée de technocrates non élus adopter une résolution éliminant les langues autres que l'anglais dans la rédaction des brevets. Denis Griesmar, vice-président de la Société française des traducteurs, s'insurge :

Sur le fond, nous avons de solides arguments à opposer à l'adversaire, qui n'écoute que les grandes multinationales, principalement anglo-saxonnes, auxquelles certaines multinationales françaises emboîtent le pas, voulant faire des économies de bouts de ficelle. L'argument économique ne tient pas : les conseils en propriété industrielle ont fait une enquête qui montre que les PME françaises tiennent au français.

La prise de brevet ne représente que 5 % du coût de recherche-développement menant à une invention, et la traduction une fraction de ces 5 %. Au surplus, si quelques très grandes multinationales d'origine française se plaignent des coûts de traduction, ce ne peut signifier qu'une chose : elles ont décidé de jeter la langue française à la poubelle, et cela pose un problème politique : la langue de travail en France est-elle bien le français ?

Il va de soi que le français doit pouvoir continuer à désigner les concepts et nouveautés scientifiques. Une décision contraire aurait des effets désastreux : sur l'emploi (discrimination), sur l'enseignement (démoralisation des enseignants), sur l'intégration des immigrés (pourquoi leur faire apprendre le français si la langue perd de sa valeur en France même ?) ; en bref, perte d'un lien social essentiel : sans langue française, il n'y a plus de République.



Sur le plan national, la Constitution, en son article 2, stipule que « la langue de la République est le français ». Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539,

la politique constante des gouvernants va dans ce sens ; le Premier ministre actuel a diffusé des instructions similaires à ses fonctionnaires internationaux. Le français est langue officielle de toutes les grandes organisations. Seul l'Office européen des brevets, en cherchant à imposer l'anglais, viole ouvertement sa charte fondatrice.

Un brevet est un contrat entre un déposant et un État qui lui confère un monopole en échange d'une description accessible à tous. Le brevet ouvre des droits à l'égard des tiers ; au bout de la chaîne, il y a le consommateur, qui est un citoyen, auquel on ne peut demander de prendre connaissance de la loi dans une langue étrangère. Il s'agit là de principes juridiques fondamentaux, sans le respect desquels il n'y a pas d'État de droit.

Des affaires récentes, telles que la « vache folle » ou les « organismes génétiquement modifiés » montrent que le droit à l'information est plus que jamais indispensable. Les consommateurs et leurs représentants doivent avoir accès à des textes qui font foi.

Sur le plan international, la France est liée par ses engagements au sein de la Francophonie, à l'égard de la cinquantaine d'États qui ont le français en partage. La question des brevets a été expressément mentionnée à Hanoï.

Dans l'immédiat, il faut donc saisir le Conseil constitutionnel, et lui rapporter l'illégalité des mesures que le secrétariat d'État à l'Industrie s'apprête à reprendre à son compte. Cette saisine peut être faite par les parlementaires et notamment par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Arrêtons la machine lancée par les services du secrétariat d'État à l'Industrie. Plus que jamais, restons vigilants !

Denis GRIESMAR

NDLR : Il s'agit ici du résumé de l'intervention très applaudie que Denis Griesmar a faite à notre dernière assemblée générale.

RENCONTRES DE JEUNES FRANCOPHONES

La remise des prix du Mot d'Or, organisée par l'association Actions pour promouvoir le français des affaires, est l'occasion, pendant une semaine, pour une trentaine d'étudiants francophones du monde entier, de se découvrir et de comparer leur connaissance de la langue française, comme le montre la lettre d'une lauréate calédonienne.

Lorsque j'ai rencontré les autres jeunes du groupe près de la réception au Foyer international d'accueil de Paris, pour la première fois le mardi 23 novembre 1999, et que nous nous sommes parlé en français (certains avec plus de difficultés que d'autres), j'ai eu l'impression de m'adresser à des gens qui avaient toujours fait partie de ma famille. Nous nous sommes présentés, avons décrit nos pays d'origine et leurs mœurs (stupeur générale en apprenant qu'en Nouvelle-Calédonie nous mangions de la chauve-souris !), lorsque M. Lauginie nous a rejoints, ravi de constater que l'ambiance générale était très conviviale. Les jeunes présents incarnaient, par leur façon d'être, des cultures très hétéroclites. Cependant, l'échange de nos différents modes de vie semblait nécessaire et naturel ; parler de nos habitudes, nos mœurs, nos éducations, nos coutumes nous a immédiatement rapprochés.



Le lendemain, nous avons été reçus à l'Hôtel de Ville de Paris où nous avons pu assister à une visite guidée très enrichissante, tant au niveau culturel et artistique qu'économique et politique, de la mairie de Paris. Pendant la soirée nous sommes allés flâner et boire quelques verres à Montmartre tous ensemble.

Le surlendemain a été un grand jour pour nous, dans la mesure où nous avons assisté à la 12^e Journée du Français des Affaires et surtout à la cérémonie finale du Mot d'Or 1999 au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Ce fut une consécration émouvante pour tous, une grande fierté de représenter nos pays respectifs au nom de la

langue française que nous aimons tous. Nous nous sommes tous levés à l'appel de notre nom pour recevoir de nombreux cadeaux : dictionnaires, manuels d'économie, épinglettes à l'effigie du Mot d'Or...

La matinée suivante, nous avons été très bien reçus à l'Agence de la Francophonie (discours et délicieux « coquetel » !) ; les responsables nous ont questionnés sur les épreuves du concours, sur nos pays, et sur les études que nous y poursuivons... Ce fut l'occasion de recevoir des cadeaux (une fois de plus et pour notre plus grand plaisir) : sacs à dos, casquettes, tricots, calculatrices, porte-clefs... mais aussi de faire connaissance avec des personnes qui travaillent et se battent pour le respect de cette langue française qui nous rapproche.

Tandis que le départ approchait et que les préparatifs de nos retours s'annonçaient, l'ambiance était déjà quelque peu nostalgique, mais la perspective de nous écrire via internet adoucissait la tristesse de nous quitter. Nous avons tissé tant de liens en peu de temps et la surprise de nous être rencontrés avait fait place à une réelle amitié pour la plupart d'entre nous.

À l'heure où je vous écris, je corresponds régulièrement avec Michael Hemmer, étudiant allemand extraordinairement drôle, dont la maîtrise de la langue française m'époustoufle dans chacune des lettres qu'il m'écrit, ou encore avec Sid'Ahmed Ould Baba, brillant thésard mauritanien.

Autant de rencontres inoubliables que je n'aurais pu espérer faire par moi-même et que je dois entièrement à tous ceux qui ont contribué à faire de ce voyage une merveilleuse aventure.

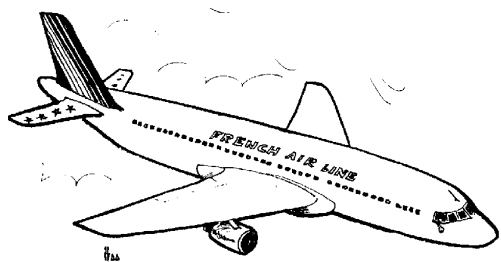
Merci encore.

Auriane CRANOIS

NDLR : Texte reproduit avec l'autorisation de Daniel Miroux, président de l'Alliance Champlain, qui organise le concours du Mot d'or en Nouvelle-Calédonie et qui publie un bulletin intitulé *Échos francophones des mers du Sud*.

A I R F R A N C E

Dans le numéro 195 de notre revue, M. Robert Peltier signe un excellent article intitulé « Le français prêt à décoller ? ». Un passage cependant de cet article nécessite que nous revenions sur le sujet. M. Peltier écrit qu'« il est indispensable que les pilotes et contrôleurs francophones utilisent l'anglais dans tous les espaces aériens où s'effectuent des vols internationaux, même sur le territoire français ». L'évocation des nécessités liées à la sécurité nous avait résignés à cette capitulation.



Mais la récente affaire Air France est survenue peu de temps après la parution de cet article. Elle a donné un éclairage nouveau à ce dossier et a permis d'aboutir à des conclusions très différentes. Rappelons les faits. Début mars, la direction technique d'Air France enjoignit aux pilotes d'Air France de ne plus utiliser le français dans les dialogues avec la tour de contrôle de Roissy-Charles-de-Gaulle. Ainsi donc, les pilotes d'Air France pouvaient, jusqu'alors, parler français avec les contrôleurs aériens de Roissy !

Plusieurs syndicats de pilotes (ALTER, SPAF) et l'association des contrôleurs aériens (ACNAF) entreprirent alors de s'opposer à cette directive d'Air France en lançant des mots d'ordre de refus d'exécution et en alertant la presse et les hommes politiques. L'argumentation s'appuyait sur trois points essentiels :

- Une enquête effectuée par une commission judiciaire canadienne (juges Head, Sinclair, Chouinard), instituée à l'occasion du conflit provoqué par les pilotes canadiens lors de l'introduction du bilinguisme au Québec en 1976, avait conclu à l'innocuité de la pratique du bilinguisme.
- Un arrêté du 7 septembre 1984, signé du directeur général de l'aviation civile, Daniel Tenenbaum, pris en conformité avec

tous les traités et codes internationaux de l'époque, stipule à l'article 2-1 que : « *les stations au sol situées sur le territoire de la République française utilisent la langue française* ». L'article 2.2 précise que : « *La langue anglaise est utilisée conjointement avec la langue française par certaines stations au sol* », et l'article 2.6 ajoute : « *Dans des situations où la sécurité est mise en jeu, une langue autre que le français et l'anglais peut être utilisée s'il s'avère que cette troisième langue permet des communications plus sûres et plus efficaces entre une station au sol et un aéronef.* »

— Les pilotes français protestataires sont des professionnels responsables. S'ils avaient eu le moindre soupçon sur des risques (qui engagent leur propre vie) liés à la pratique du français sur les aéroports français, ils se seraient convertis au tout-anglais.

La notion de sécurité ne tient donc pas. Il faut rechercher ailleurs les motivations de ceux qui veulent imposer l'usage unique de l'anglais.

Finalement la cause du français a prévalu. Après l'intervention du gouvernement, la mesure a été rapportée. Les syndicats de pilotes et l'association de contrôleurs auront été très efficaces. Nous devons aussi beaucoup à Mme Louise Beaudoin, ministre des Relations internationales du Québec, qui avait pris ce dossier très à cœur. Cette affaire fut évoquée à l'Élysée et à Matignon lors de la visite qu'elle fit en accompagnant le Premier ministre québécois, M. Bouchard.

Mais il nous faudra rester très vigilants car la bête n'est pas morte. Au nom de DLF, nous avons alerté plusieurs députés et sénateurs. Les quelques réponses obtenues à ce jour témoignent d'une prise de position très favorable à nos thèses. Peut-être le temps n'est-il pas loin où, après avoir seulement lutté défensivement, nous pourrons entreprendre une action de reconquête.

Marceau DÉCHAMPS

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

- En Iran, un Salon du livre français a été inauguré dans la bibliothèque centrale de la capitale, présentant plus de 1 000 titres traitant de sciences humaines.

- *Québec info* (qui paraît trois fois par an) entre dans sa sixième année. Le dernier numéro (hiver 1999 - 2000) rapporte l'actualité québécoise à travers le monde.

Abonnement et publicité,
tél. : (418) 659 5540, téléc. : 659 4143, mél. :
info@quebecmonde.com

- En France, le 10 février, la *Lettre d'information* du ministère de la Culture et de la Communication nous apprenait que le nouveau Conseil supérieur de la langue française avait été installé par le Premier ministre le 16 novembre 1999, en présence du ministre de la Culture et de la Communication et de Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie. Ce Conseil se compose de six membres de droit et de dix-neuf à vingt-cinq personnalités (vingt-deux cette fois) nommées pour quatre ans par décret du Premier ministre.

- Quinze personnalités appartenant aux délégations européennes de la **Conférence des peuples de langue française**, réunies à Paris, le 12 février, ont réaffirmé les objectifs du mouvement : défendre les droits politiques et culturels des francophones d'Europe et d'Amérique du Nord. La Conférence, présidée par **Mme Monique Vézina**, ancienne ministre fédérale du Canada, entend participer au développement et à la pérennité du français comme langue

moderne et universelle de communication et de civilisation. Elle va adopter une forme

juridique et établir son secrétariat à Paris pour renforcer ses liens avec les institutions françaises.

- **L'Agence intergouvernementale de la Francophonie** a signé le 2 mars à Paris un accord de partenariat avec la Fondation World Space (États-Unis). Le Canal EF, radio numérique francophone — à objectif éducatif —, sera lancé au cours de cette année par l'Agence, sur Afristar (de fabrication française). Il diffusera des programmes dans 30 pays d'Afrique, du Proche et du Moyen-Orient.

- À Niamey, le 20 mars, s'est tenue la **Journée internationale de la Francophonie**, tandis qu'a eu lieu la 36^e session du **Conseil permanent de la Francophonie**. Simultanément, cinquante-cinq chefs d'État et de gouvernement célébraient le 30^e anniversaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Rappelons que c'est dans la capitale du Niger, il y a 30 ans, qu'était créée cette institution.

- Le *Journal* de l'Agence internationale de la Francophonie (n° 14), essentiellement consacré à ce 30^e anniversaire, propose (p.14) un calendrier — non exhaustif — des manifestations qu'elle organise ou auxquelles elle participe au cours de cette année civile. Elle annonce la mise en place dès le 20 mars d'une télévision francophone sur la toile : <http://www.tv-francophonie.com>

Renseignements, tél. : 01 45 20 98 45, mél. :
info@espace-francophone.org

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

• *La Gazette* de la presse francophone de janvier-février contient, en particulier, des renseignements précieux sur la langue française dans les **Balkans**, mais ce qui frappe « à la une » est un long article sur le **Canada** où « les francophones sont en diminution », notamment pour des raisons démographiques : moins de naissances.

• Dans le numéro suivant de cette même *Gazette*, nous retiendrons un article de Ghassan Tuéni, directeur du quotidien *An Nahar* de **Beyrouth**, inquiet de la politique française au Proche-Orient après la visite de Lionel Jospin en Israël.

En page 3 est reproduite une critique très intéressante faite par Alain-Gérard Slama du livre de Philippe Séguin : *Plus Français que moi, tu meurs !*

Enfin, en page 16, Sébastien Exertier s'inquiète : moins de 3 % des sites sur la toile sont rédigés en français.

• **Catherine Tasca, ministre de la Culture** depuis le 27 mars 2000, avait été ministre déléguée à la Francophonie de 1991 à 1992, puis secrétaire d'État à la Francophonie et aux Relations culturelles extérieures de 1992 à 1993.

• Dans le numéro 27 de *Lettre(s)*, journal de l'Association pour la sauvegarde de la langue française, Claude Karnoouh, chercheur au CNRS, évoque le déclin du français et ses conséquences en Roumanie, où il travaille six mois par an comme professeur d'université.

• Dans leur numéro de mars - avril, *Les Nouvelles de Flandre* se demandent avec

de chez nous

inquiétude si « la presse francophone a encore un avenir » dans la région, après la disparition récente du *Nouveau courrier*.

• *Solidarité française, Wallonie-Bruxelles* nous fait parvenir son numéro 52, du premier trimestre 2000, dont la couverture présente Bruxelles comme « Le p'tit Paris. L'enjeu francophone des années 2000 ».

Éditeur responsable : Raoul-Émile Evrard, avenue Guillaume-Stassart 3, Bte 10, 1070 Bruxelles, tél. et téléc. : (02) 520 39 86.

• L'ADIFLOR (Association pour la diffusion internationale de livres, ouvrages et revues) présente le premier numéro de sa revue trimestrielle *Génération francophone* (abonnement : 60 F par an). Souhaitons bonne chance à cette nouvelle publication.

6 rue Ferrus, 75014 Paris, tél. : 01 43 13 22 81 ou 82, téléc. : 01 43 13 22 97.

• Sans *France Louisiane Franco Américanie*, l'on n'imaginerait jamais le nombre de manifestations de tous ordres auxquelles la Louisiane participe en France. Ainsi le numéro 99 (1^{er} trimestre 2000) évoque : la Provence, Paris (plusieurs fois), Nantes, les Hauts-de-Seine, le Nord-Pas-de-Calais, la Charente-Maritime, la Champagne... et j'en passe !

• Le président **Habib Bourguiba** (Tunisie), co-fondateur de la Francophonie, n'est plus. Le monde vient de perdre « un de ses derniers grands leaders charismatiques », a déclaré, le 6 avril, Boutros Boutros-Ghali.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• Au Québec, *Le Devoir* titre : « Air France scandalise Louise Beaudoin » (ministre des Relations internationales) en instaurant l'usage exclusif de l'anglais dans les communications aériennes. Et *The Globe and Mail* s'inquiète : « Si la France capitule (devant l'anglais), imaginez notre situation. [...] Il est grand temps de participer au combat contre l'impérialisme de la langue anglaise. » Nous remercions de cet envoi Jean A. H. Bourget, fidèle lecteur de *DLF* et auteur d'un excellent ouvrage : *Le Ligakon*.

• Le 3 mai, **Boutros Boutros-Ghali** a été reçu par le président du Sénat, **Christian Poncelet**. Une conférence de presse s'est déroulée ensuite.

• Les 4^{es} Journées de la Presse arabe francophone se sont tenues à Alger, les 3, 4 et 5 mai.

• Le *Fichier français de Berne* (n° 82), entre autres renseignements intéressants, porte une attention particulière aux *Nouvelles Règles de l'orthographe*, opuscule rédigé par Marinette Matthey, membre de la Délégation à la langue française helvétique. Ce numéro est accompagné d'une publication de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques intitulée : *Les rectifications de l'orthographe du français - principes, commentaires et liste des graphies rectifiées* (47 p., 9 FS).

Fichier français de Berne, case postale 6113, 3001 Berne, téléc. : 031 901 1803, mél. : fichesvertes@hotmail.com

• L'Association francophone d'éducation comparée et l'université de Genève ont organisé, du 25 au 28 mai à Genève, un Congrès international d'éducation comparée sur le thème « Éducation et travail : divorce ou entente cordiale ? ».

AFEC - CIEP, F 92318 Sèvres cedex, téléc. : 01 45 07 60 01.

• La Suisse participera aux IV^{es} Jeux de la Francophonie, qui auront lieu du 14 au 24 juillet, à Ottawa. Ils réuniront des jeunes des 55 États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie et comprendront des compétitions dans diverses disciplines sportives, et des joutes culturelles.

• L'Association des écrivains de langue française (ADELF) a remis ses prix le 23 mars, dans les salons du Sénat, avant le dîner annuel. Son 10^e colloque international aura lieu à Ouagadougou, du 31 août au 7 septembre 2000.

• Écrivain, poète et traducteur roumain francophone, lauréat de nombreux prix, le Pr **Constantin Frosin** a composé et en grande partie rédigé le supplément (édité en Roumanie) du *Courrier francophone** (n° 43). Il y a publié aussi ses versions françaises de six ou sept poèmes de Mihai Eminescu.

* BP 1716, 73017 Chambéry, France.

Jean-Pol CAPUT

LE FRANÇAIS EN FRANCE

M O T S P E R D U S

BASTER v., suffire, satisfaire ; verbe venant de l'italien *bastare*, de même sens. Ex. : « *Cela ne saurait baster.* » (Acad.)

BASTANT adj., tiré du participe présent de *baster*, suffisant pour, capable de. Ex. : « *Êtes-vous bastant pour une si grande entreprise ?* » (Acad.) « *La majorité des suffrages est reconnue bastante à l'achèvement de la loi.* » (Chateaubriand.)

BASTE interjection marquant l'indifférence, le dédain. Ex. : « *Il dit cela : baste ! il n'en fera rien.* » (Acad.) « *Baste ! laissons là ce chapitre.* » (Molière.)

BIGARRER v., marquer de couleurs qui tranchent l'une sur l'autre. Ex. : *Bigarrer son ajustement.* Fig. « *Ont-ils pu démêler toutes les nuances qui bigarrent la vie commune ?* » (Voltaire.) « *...sans bigarrer son discours de quelque plaisanterie hors de place.* » (Vauvenargues.)

BIGARRURE n. f., a) assemblage de couleurs variées. Ex. : « *Je trouvai sur son visage de certaines bigarrures, comme si elle eût relevé de maladie.* » (Racine.)

b) mélange de personnes, de choses disparates, mal assorties. Ex. : « *Vous me représentez votre cabinet à peu près comme l'habit d'Arlequin : cette bigarrure n'est pas dans votre esprit.* » (Mme de Sévigné.)

BILLEBAUDE n. f., terme familier qui signifie « confusion, désordre ». Ex. : « *Quand on ne boit point (à Vichy), on s'ennuie ; c'est une billebaude, qui n'est point agréable.* » (Mme de Sévigné.)

BLASONNER v., ironique, médire, blâmer, critiquer. Ex. : « *Comment par Pantagruel et Panurge est Triboulet blasonné ?* » (Rabelais.)

BLUETTE n. f. a) petite étincelle. Ex. :

« *Comme on voit un grand feu naître d'une blquette.* » (Régnier.)

b) Fig., trait vif et léger. Ex. : « *Il y a quelques blquettes d'esprit dans cet ouvrage.* » (Acad. 1878.)

BREDI-BREDA loc. adverbiale onomatopéique et burlesque, signifiant « avec précipitation et confusion », liée à des verbes comme *dire*, *raconter*. Ex. : « *Bredi-breda taribara.* » (Oudin.)

Jean TRIBOUILLARD

M O T S N O U V E A U X *

RÉSEAU NEURONAL (pour *neural network*) : Ensemble de neurones artificiels interconnectés permettant la résolution non algorithmique et presque certaine de problèmes complexes tels que la reconnaissance de formes ou le traitement du langage naturel, grâce à l'ajustement de paramètres dans une phase d'apprentissage.

SCRUTATION (pour *polling*) : Examen répété de l'état d'un ou plusieurs éléments d'un système pour y détecter un changement éventuel.

Note : Cette notion a également été définie par la commission spécialisée de terminologie des télécommunications sous la désignation d'INVITATION À ÉMETTRE (arrêté du 3 octobre 1984, *Journal officiel* du 10 novembre 1984).

APPLIQUETTE (pour *applet*) : Petite application indépendante du matériel et du logiciel utilisés, qui est téléchargée depuis un serveur de la toile mondiale et qui est exécutée localement au sein d'un logiciel de navigation.

Note : Les appliquestes sont surtout employées dans le langage de programmation Java.

ARTICLE DE FORUM, synonyme : **CONTRIBUTION** (pour *news item, news posting, news article*) : Document similaire à un message électronique, destiné à alimenter un ou plusieurs forums.

AUTOROUTES DE L'INFORMATION (pour *information highway* [ang.], *information superhighway* [ang.], *Infobahn* n. f. [all.]) : Structure constituée par des moyens de télécommunication et d'informatique interconnectés, qui permet d'offrir à un très grand nombre d'utilisateurs de multiples services, en général à débit élevé, y compris des services audiovisuels.

Note : On rencontre aussi le terme « inforoute », qui n'est pas recommandé.

BARRIÈRE DE SÉCURITÉ (pour *firewall*) : Dispositif informatique qui filtre les flux d'informations entre un réseau interne à un organisme et un réseau externe, en vue de neutraliser les tentatives de pénétration en provenance de l'extérieur et de maîtriser les accès vers l'extérieur.

Note : Dans cette acception, on dit aussi **PARE-FEU**.

* Extraits des fascicules – *Vocabulaire de l'informatique* (10 octobre 1998) et *Vocabulaire de l'internet* (16 mars 1999) – publiés au *Journal officiel* et disponibles à la Délégation générale à la langue française, 6, rue des Pyramides, 75001 Paris, tél. : 01 40 15 80 00, téléc. : 01 40 15 36 76.

C H A N T E R E I N E

Au nord de l'enceinte de Louis XIII, dont le démantèlement a permis la construction de nos grands boulevards, existait une rue Chanter^eine orthographiée avec le *e*, probablement fautif, que vous critiquez dans votre remarquable article du numéro 193 de *Défense de la langue française* [« Curiosités étymologiques », de Jean Tribouillard, p. 28]. Ce nom, qui s'ajoute à celui du ruisseau dont il est fait mention, fut d'ailleurs, en raison de son orthographe, fatal à la dénomination de la rue.

À la veille de la Révolution, cette partie septentrionale de la capitale était encore très marécageuse, ce qu'atteste le nom de *chaussée* d'Antin, et était traversée par un important ruisseau qui, depuis les hauteurs de Ménilmontant, suivait l'emplacement des rues du Château-d'Eau, des Petites-Écuries, Richer et de Provence avant de s'épandre dans le marais aux Gourdes (rue du Colisée et rue Marbeuf) pour, enfin, se jeter dans la Seine à la hauteur du pont de l'Alma.

À l'instar de la Bièvre, il coule toujours sous Paris, au grand désespoir des entrepreneurs mal informés qui creusent des fondations dans cette partie du 9^e arrondissement.

Jusqu'au XVIII^e siècle, ce cours d'eau servait de collecteur d'immondices et était appelé le *Grand-Égout*, rappelant étrangement le cloaque du poème de Jean Tribouillard.

À l'emplacement de l'actuelle rue de Provence, il était longé au nord par une voie fangeuse située à mi-chemin du village des Porcherons, qui était situé entre l'église de la Trinité et le bas de la rue des Martyrs. Vers 1675, cette sente s'appelait la *ruelle aux Marais-des-Porcherons*. Le nom se transforma ensuite en rue *Chanterelle* (1731) puis en *ruelle des Postes* (1734), en rappel des barrières d'octroi qu'elle reliait entre l'extrémité de la rue de la Chaussée-d'Antin et celle de la rue Montmartre. Il semble que le

nom de *Chanterelle* soit réapparu jusqu'aux premières opérations de lotissement, en 1776, qui le remplacèrent par celui de *Chantereine*.

Je n'ai pu découvrir si ce nom de *Chantereine* provenait d'une altération de *chanterelle*, qui rappelait soit l'oiseau siffleur utilisé pour en capturer d'autres, soit le champignon, ou s'il s'agissait d'une nouvelle appellation liée aux coassements de la multitude des grenouilles qui avaient probablement envahi les rives du Grand-Égout.

Lorsque cette partie de Paris fut lotie, un hôtel particulier toujours appelé *hôtel Chantereine* (siège social du CIC) fut construit par l'architecte du comte d'Artois, Perrard de Montreuil. Cet immeuble allait entrer dans les grandes pages de l'histoire de la France.



Il fut, dans un premier temps, acheté par une danseuse de l'Opéra, Julie Careau, qui y tint l'un des salons les plus courus à la fin de l'Ancien Régime, où s'exprimaient plus les joies du corps que celles de l'esprit. Durant la première partie de la période révolutionnaire, Julie Careau, devenue la première Mme Talma, en fit l'antre du mouvement girondin.

Lorsque l'illustre tragédien eut ruiné sa riche épouse, qui avait accumulé une grande fortune à l'époque du commerce de ses charmes, Julie dut se résoudre à louer son hôtel de la rue Chantereine à une autre galante, Joséphine de Beauharnais (1795). C'est dans ces lieux que le futur général en chef de l'armée d'Italie connut ses premières extases amoureuses et qu'il prit domicile le soir de son mariage, le 19 ventôse an IV (9 mars 1796).

À son retour de Rastadt, le 28 décembre 1797, Bonaparte eut la surprise de voir le nom de sa rue modifié en *rue de la Victoire* (d'Italie). Le curieux texte de l'administration municipale stipulait

« qu'il était de son devoir de faire disparaître tous les signes de la royauté (*sic*) qui pourraient encore se trouver dans son arrondissement, voulant ainsi consacrer le triomphe des armées françaises par un de ces monuments qui rappellent la simplicité des mœurs antiques... »

Je ne sais si l'écriture plus conforme du nom de *Chantereine* avec le *a* originel aurait permis d'éviter cette exécution.

À la suite d'une dispute plus violente que les autres avec son épouse, Bonaparte acheta l'hôtel le 21 mars 1798, vraisemblablement pour se sentir chez lui. Il paya cet hôtel à Julie Careau en plusieurs versements, ce qui prouve qu'il n'avait pas accumulé une immense richesse en Italie comme l'ont insinué ses détracteurs.

L'hôtel Chantereine devint ainsi sa seule résidence privée dans Paris, et il y partageait son temps avec la Malmaison.

Le nom de cet hôtel, que quitta Bonaparte le matin du 18 Brumaire (pour faire son coup d'État) figure dans tous les livres d'histoire sur Talma, Joséphine ou Napoléon.

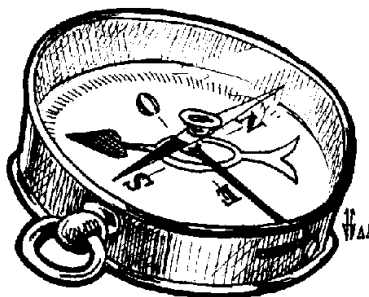
La rue retrouva sa dénomination de *Chantereine* sous la Restauration et la monarchie de Juillet, puis s'arrima définitivement à *la Victoire* sous le second Empire.

Je ne sais où se trouve le *filet de cristal* auquel fait allusion Jean Tribouillard, et qui aurait donné son nom à cette eau de table qui a récemment défrayé la chronique. Mais il est étrange que cette même déviation d'orthographe se soit produite dans des lieux si différents.

Jean-Luc HERRENSCHMIDT

BOUSSOLE

Elle est bien utile pour ceux qui ne veulent pas perdre le nord. Sa petite aiguille aimantée nous indique le pôle. Pas le Sud... Mais comment ne pas les confondre ? Bonne question, alors que les Expéditions polaires françaises fêtent leur demi-siècle.



Le Nord, c'est celui où vit le pingouin. L'oiseau palmipède qui vit au pôle Sud, c'est le manchot. Tout amateur de BD sait que dans *Zig et Puce*, Alain Saint-Ogan s'est mis la boussole dans l'œil en dessinant Alfred le pingouin sous les traits d'un manchot.

Le Nord, c'est là que vit l'ours blanc. Ce sont donc les régions arctiques, puisque *arktos* signifie « ours » en grec. L'ours brun, lui, vit en Europe et en Asie, le noir vit en Amérique du Nord, le gris, ou grizzli, vit dans les montagnes Rocheuses. Et quelle est la couleur de l'ours qui vit dans l'Antarctique ? Ne cherchez pas : aucun ours ne vit dans l'Antarctique.

Et les habitants ? Même chose, il n'y a personne au pôle Sud. Au Nord, ce sont les Esquimaux. Enfin, c'était. Parce qu'*esquimau* signifie « mangeur de chair crue », en indien algonquin. Le mot n'a pas franchement plu aux intéressés. Quand ils ont eu voix au chapitre, ils ont préféré se faire appeler *Inuit*, ce qui signifie « homme » en langue inuktitut. Réservez *eskimo* au bâtonnet glacé. Franchement, il y a de quoi en perdre le nord... Où est ma boussole ?

Patrice LOUIS

NDLR : Patrice Louis vient de publier *C'est beau, mais c'est faux* (Arléa, 2000, 160 p., 95 F).

C O U R B A T U O U C O U R B A T U R É ?

• **Courbatu** : L'adjectif apparaît vers 1250. Composé de *court* et *battu*, il signifie « battu à bras raccourcis », et s'applique à un cheval dont la respiration et le mouvement sont gênés, et à quelqu'un qui ressent une lassitude dans tout le corps.

• **Courbature** : dérivé de l'adjectif *courbatu*, le substantif apparaît vers 1590 et indique l'état d'un cheval courbatu, et l'état de fatigue douloureux dû à un effort prolongé ou à un état fébrile.

• **Courbaturer** : Le verbe devait inévitablement suivre, mais il faut attendre 1835, et il s'emploie transitivement au sens de « provoquer une courbature ». Ex. : « *Rester trop longtemps dans la même position courbature le corps.* » Au sens large : « *Ingres me courbature.* » (Paul Éluard.)

• **Courbaturé** : Suite logique de cette chaîne, le participe passé fait son apparition dans le langage courant, six cents ans après *courbatu*, mais cette descendance convenait si peu à l'Académie française qu'elle la refusa jusqu'en 1970 ! Elle n'en donne d'ailleurs pas d'analyse particulière. D'autres dictionnaires se cantonnent dans un flou prudent. Le *Larousse de la langue française* indique que « courbatu est préféré par certains, sans raison convaincante ». Le *Larousse des Difficultés du français moderne* susurre « courbatu est littéraire et légèrement vieilli ».

Et bien entendu, chaque fois qu'il y a ambiguïté, les exemples pris chez les écrivains sont contradictoires.

Mais faut-il réellement trancher ?

Gérard DELBECQ

Section de Lyon

NÉOLOGISMES ET ANGLICISMES INUTILES ET ABUSIFS

« Solutionner » un problème : l'un des néologismes les plus stupidement inutiles qui se puissent trouver sur le marché de l'enflure verbale. La concision de *résoudre* ne faisait sans doute plus l'affaire des cuistres...

Liste « préparée » par... : on dit en fait *liste dressée par...*

Document « préparé » par... : on dit en fait *document établi par...*

Le verbe *préparer* se rapporte à une tâche en cours d'exécution, et non pas à son résultat, contrairement à l'anglais *to prepare*, qui se rapporte à l'une et à l'autre.

« Finaliser » un texte : hideux anglicisme, que l'on doit absolument bannir et remplacer par *mettre la dernière main à un texte* ou, mieux encore, *parachever un texte*.

La « finalisation » du texte : on dira *la finition du texte*, tout simplement !

Le texte « finalisé » : on dira *la mouture définitive du texte*.

En résumé, un texte *préparé* n'est pas nécessairement *parachevé*, alors qu'un texte *établi* l'est forcément.

Les « derniers développements » de la situation : là encore, *développement* n'évoque en français qu'un processus en cours. On préférera parler de *faits nouveaux*, de *derniers événements*, de *derniers progrès en date*, voire d'*évolution*.

La « seule alternative » : anglicisme dû... au culte de la facilité ! Une alternative n'est autre que le couple formé par deux possibilités s'excluant mutuellement. On dira donc *la seule option* (ou *solution*, ou *possibilité*, ou *éventualité*).

Une « économie alternative » : en bon français, cette expression ne peut désigner qu'une économie offrant le choix entre deux options.

Or, ce que l'on veut nommer par là, c'est en fait *une économie différente, une autre économie*, voire *une économie parallèle* ou *une économie de substitution*, ce qui n'est nullement la même chose.

Les « deux alternatives » : ici se présente l'occasion de faire ressortir le sens purement français du mot en disant *l'alternative* ou, à la rigueur (car c'est plus long), *les deux termes de l'alternative*.

« Saisir une opportunité » : tordons le cou une bonne fois pour toutes à cet anglicisme particulièrement envahissant, dont les tenants n'osent sans doute plus employer des termes aussi platement français que *chance, occasion, possibilité, éventualité*, etc. Rappelons qu'en français, l'opportunité n'est autre que le **caractère de ce qui est opportun** (c'est-à-dire **indiqué, approprié**), d'où – incidemment – l'impossibilité d'employer ce mot au pluriel. Un tel glissement de sens ne serait pas trop grave (car l'histoire de la langue en abonde), s'il n'aboutissait, justement, à occulter de plus en plus le sens indispensable indiqué ci-dessus.

« Les problèmes qui nous confrontent » (ou « les problèmes auxquels nous sommes confrontés ») : en premier lieu, ne serait-il pas grand temps de laisser les problèmes aux mathématiciens et de nous occuper plutôt des *ennuis*, des *troubles*, des *difficultés*, des *perturbations*, etc. ? Ne serait-il pas indiqué aussi de les *avoir*, d'en *souffrir*, de les *éprouver*, de les *subir*, etc. ? La richesse de la langue (la vraie, pas celle des précieux ridicules) y trouverait son compte. En second lieu, *confronter*, c'est *comparer*. On confronte des témoins entre eux ou avec un prévenu. On confronte deux textes. On ne peut se confronter qu'à ses semblables, non à un problème ou à une difficulté... à moins d'en avoir vraiment la tête ! On dira donc : *les difficultés auxquelles nous avons à faire face, les écueils qui nous attendent*, etc.

François THOUVENIN

LA DRAGÉE, L'IVRAIE ET LA ZIZANIE

Tout le monde connaît la *Parabole de l'ivraie*. Matthieu (XIII, 24-30) y raconte la séparation du bon grain et de l'ivraie, allusion à la séparation de la bonne parole et de la mauvaise, des bons et des méchants en général.



Mais qu'est-ce que l'ivraie et pourquoi ce nom ? L'ivraie est une plante qui poussait souvent dans les champs de blé et qui, moissonnée en même temps que lui, se trouvait mêlée à la farine, fournissant du pain qui rendait ivre. Bien entendu, on voit tout de suite le rapprochement entre ivre et ivraie, mot formé au XIII^e sur l'adjectif latin au féminin, *ebriaca*, « ivre ».

Mais dans l'Évangile, écrit en grec, on trouve ZIZANION, qui est le nom grec de cette plante, appelée en latin *zizania*. Or ce mot avait aussi, dans les deux langues, le sens de « jalousie, discorde ». Pourquoi ? Quand on était jaloux de son voisin, qu'on lui voulait du mal, on allait semer au sens propre, comme on sème du blé ou du gazon, dans son champ cette plante, la zizanie. De là est venu le sens figuré « semer la zizanie », le seul conservé chez nous, pour dire « provoquer un désaccord ». Puis, par analogie, on a dit *semer la discorde*, qui n'a aussi qu'un sens figuré, la discorde n'étant pas une plante que l'on peut semer.

Les Gaulois connaissaient aussi cette plante, qu'ils appelaient *dravoca*. Nous en avons fait *dragée*, qui désigne aujourd'hui un mélange de fourrages de mauvaise qualité que l'on donne aux animaux. Dans les étables, au fond de chaque stalle se trouve la mangeoire et, au-dessus de celle-ci, une trappe dans le plafond, par laquelle on laisse tomber le fourrage. Cette position de la nourriture des animaux au-dessus de la mangeoire a donné naissance à notre expression *tenir la dragée haute*. Quant à la dragée, amande recouverte de sucre, elle tire son nom du grec TRAGÉMA, « friandise ».

Philippe LASSERRE
Section de Bordeaux

SIDA : QU'EST-CE QUI EST ACQUIS ?

Un traducteur de l'Organisation mondiale de la santé se trouva un jour en présence de l'expression *Japanese encephalitis vaccine*. Il n'hésita pas : « *vaccin japonais contre l'encéphalite* ». Hélas ! il s'agissait d'un vaccin, pas le moins du monde japonais, destiné à lutter contre cette maladie particulière nommée « encéphalite japonaise ». L'ambiguïté syntaxique de l'anglais devint source d'erreur pour un traducteur qui ne connaissait pas l'existence de l'encéphalite japonaise.

On sait que les quatre lettres du mot *sida* sont la transcription des quatre lettres du sigle anglais *aids*, qui est lui-même l'acronyme de *acquired immune deficiency syndrome*. Mais, *that is the question*, à quoi se rapporte l'adjectif *acquired* ? Le malheur est qu'il peut – en théorie – se rapporter aussi bien à *deficiency* qu'à *syndrome*. Tout comme le *Japanese* ci-dessus. Alors, que faire ?

Il suffit d'une once de jugeote. Ce que la grammaire anglaise ne nous dit pas, la logique élémentaire peut nous l'apprendre. Un syndrome, nous dit le Larousse, c'est « l'ensemble des signes et des symptômes qui caractérisent une maladie, une affection ». On n'acquiert donc pas un syndrome ; on acquiert une maladie, une affection, caractérisée par un ensemble de signes et de symptômes. C'est pourquoi la seule traduction sensée de l'expression anglaise est « syndrome d'immunodéficience acquise », où l'adjectif *acquis*, au féminin, se rapporte bien à *déficience*. C'est d'ailleurs la version du Petit Robert et de l'encyclopédie Hachette. On voit ici qu'en matière de précision, le français est parfois supérieur à l'anglais.

Malheureusement, le Petit Larousse, au cours de ses rééditions successives, n'en démord pas : il maintient *syndrome immunodéficientaire acquis*, avec *acquis* au masculin, comme s'il était possible et sensé d'acquérir un syndrome.

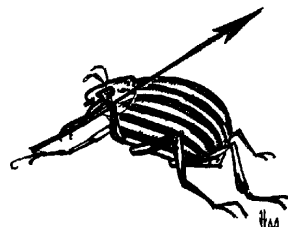
Il y a quelques années, j'ai signalé l'ineptie de cette version. Mais à quoi bon ? Selon toute vraisemblance, elle persistera aussi longtemps que la maison d'édition héritière de Pierre Larousse.

André CHERPILLOD

SATELLITE, DORYPHORE, TRABANT, SPOUTNIK

Voyez-vous le rapport entre ces quatre mots ?

Satellite vient du latin *satelles*, « garde du corps, compagnon ». Pline utilisait le mot *satelles* dans le sens de « gorilles » et Tite-Live dans celui de « courtisans ». Les Grecs usaient, en l'occurrence, d'un nom que nous connaissons bien : **doryphore** (de *dory* qui veut dire « lance », et *phoros* « porteur »), et les Russes disent parfois **sputnik**, « compagnon de route », de *S*, « avec », *POUT*, « chemin » et *NIK*, « celui qui fait ».



Maintenant, si vous avez connu la voiture populaire de l'ex-RDA, que les Allemands de l'Est payaient une fortune et attendaient dix ans, savez-vous qu'en allemand **Trabant** veut dire aussi « garde du corps », comme les trois autres mots qui précèdent ?

Bernie de TOURS

Si vous souhaitez que nous adressions ce numéro de *DLF* à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à **DLF, 8, rue Roquépine, 75008 Paris.**

M.

propose à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement le présent numéro à :

M. ou Mme

Adresse :

.....

M. ou Mme

Adresse :

.....

EN DÉPIT DU BON SENS

Sensible s'employait depuis longtemps pour qualifier, avec des significations différentes, un appareil de mesurage (une balance, par exemple), mais aussi la note dans une gamme, une âme, voire des pieds...

En physiologie, *sensible* est ce qui est doué de sensibilité ou qui possède une sensibilité particulièrement développée (ex. : *une terminaison sensible*). On parle aussi de *bactéries sensibles à un antibiotique*.

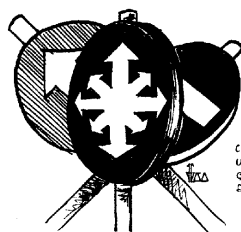
De nos jours, le discours politiquement conforme évite les « questions sensibles » et parle pudiquement de « quartiers sensibles ».

Sensiblement, insensiblement sont également utilisés, de façon équivoque d'ailleurs, pour « qui est assez marqué pour tomber sous le sens ». Déjà, le *sensim* latin avait connu cette évolution mutilante, primitivement signifiant « de manière à être senti », puis, avec une restriction, « à être seulement ressenti », pour se retourner en « insensiblement » !

La mode en outre est à la **sensiblerie** à outrance, qui l'emporte sur la raison, même sur le sentiment, et le temps est loin où l'on pouvait écrire « Les sens abusent la raison par de fausses apparences ». Il s'agit en fait d'un carrefour linguistique, latin et germanique, quelque peu confus, mais méritant attention. Le premier ancêtre est le verbe *sentire*, « éprouver une sensation, un sentiment, être d'un avis » ; en langue juridique, « décider, prononcer une sentence (*sententia*) ». *Consentio, consentire*, c'est « être du même avis qu'un autre » et encore « sentir en même temps ». Voilà qui nous conduit au fameux **consensus**, excessivement utilisé à la place d'*accord*. De *sentire* est évidemment venu *sensus*, « perception par les sens, faculté de penser ».

Quant au mot français *sens*, on a tendance à le dédoubler. Un premier terme, venu du supin *sensum* du verbe fondamental, désigne « la fonction de percevoir des impressions provenant du milieu extérieur (les cinq sens), une manière de juger » ; au pluriel, « l'instinct sexuel ».

Le second mot serait passé du latin populaire *sinnum* au vieux germanique **sinno*, qui aurait engendré l'idée (géométrique) de « direction » et, au figuré, de « bonne direction », soit d'« entendement, de raison ». Il en est resté *Sinn* en allemand, polysémique, pour « pensée, sentiment, signification... ». Le Moyen Âge français (XII^e siècle) avait *sen*, qui ne survécut pas du fait de la contamination par *sens*. La locution adverbiale *ce dessus dessous* a finalement, après plusieurs avatars, abouti à *sens dessus dessous*, dès le XVI^e siècle. C'est à cette origine qu'il faudrait rattacher les expressions bien connues des conducteurs modernes : *sens unique*, *double sens*, *sens interdit*. En mathématiques comme en électricité, on ne confond pas *direction* et *sens*.



Mais évitons **contre-sens** et **faux-sens**, ne soyons pas des **forcenés** qui **assèment**... ces deux derniers termes étant des témoins de l'ancien haut allemand *Sinnan*, « voyager vers », de sorte qu'*assener* voulait dire « porter un coup vers » et *forcené* devrait s'écrire « forsené », « hors de sens ».

Comment définir **sensibilité** ? C'est d'abord un synonyme d'*excitabilité*, « faculté d'un organisme vivant de percevoir des sensations ». Ensuite, c'est une « grandeur mesurable de l'excitabilité d'un organe vivant ou d'un appareil », enfin, la « propriété de l'être humain d'éprouver des "sentiments d'humanité" ». Voilà un autre mot dont les cuistres abusent avec une acception supplémentaire, mal définie : *sensibilité* deviendrait-il synonyme de *position idéologique* ?



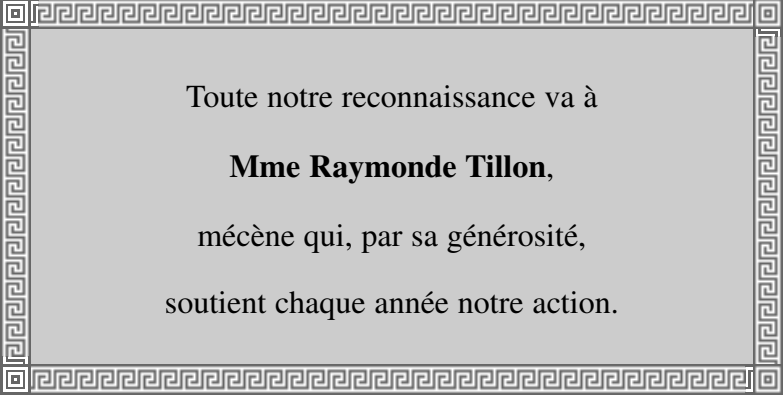
En immunologie, la **sensibilisation** est l'« action de rendre un être vivant capable de réagir », le plus souvent par une réaction d'intolérance (urticaire, fièvre), au contact d'allergènes tels que venin de guêpe ou grains de certains pollens. En immunologie encore, un codon **non-sens** (*nonsense* en anglais) signale la fin du message génétique.

Sensitif peut être défini par « ce qui se rapporte aux sens ou aux sensations ». Il se dit, en physiologie, d'un neurone qui transmet la perception initiale, transforme la stimulation en influx nerveux, achemine celui-ci, enfin l'analyse. Une **sensitive** est une espèce naine de mimosa (*Mimosa pudica*), dont les folioles de la feuille composée se recroquevillent sous l'influence d'une excitation physique ou chimique. En revanche, le *sensitive* anglais doit être traduit par « sensible » et *sensible* par « de bon sens, raisonnable ».

Sensoriel est « ce qui se rapporte à un organe des sens ». Et le **sentiment** et l'**assentiment** ?

Que nous retournions l'affaire en tous sens, croyant au sens de l'histoire ou pas, nous référant au sens commun ou au sens des aiguilles d'une montre, nous rencontrerons toujours des difficultés d'interprétation parfois sensationnelles. Évitions d'être **sentencieux** et **sensuels** à l'excès, pas de place pour des pois de **senteur** et des propos bien **sentis** !

Pierre DELAVEAU
Cercle Ambroise-Paré



Toute notre reconnaissance va à
Mme Raymonde Tillon,
mécène qui, par sa générosité,
soutient chaque année notre action.

A C C O R D D U V E R B E

Avec deux ou plusieurs sujets de personnes différentes unis par *et*. On accorde au pluriel, la personne étant déterminée par le sujet qui a priorité dans l'ordre grammatical : *Ta mère et toi devrez y aller ensemble. Vous et moi ouvrirons la séance.* Parfois on ajoute le pronom qui marque l'accord : *Françoise et toi, vous étiez d'accord.*

Avec deux ou plusieurs sujets de personnes différentes unis par *ou*.

– S'il y a conjonction (les sujets sont tous capables d'exercer l'action), même règle que ci-dessus : *Christiane, son frère ou toi pouvez très bien me représenter.*

– S'il y a disjonction (c'est un seul qui est susceptible d'exercer ou de subir l'action) : *Ton camarade ou toi pourrait obtenir ce contrat ; et encore : Toi ou ton camarade pourrais obtenir ce contrat.* Il est préférable d'accorder sur le sujet placé en tête de la phrase. Cette construction étant toutefois plus ou moins en porte-à-faux, il est sage de l'éviter et de tourner la phrase autrement : *Ton camarade pourrait... mais tu as aussi ta chance.*

Avec deux ou plusieurs sujets de personnes différentes unis par *ni*.

– S'il y a conjonction (tous les sujets sont susceptibles d'exercer une action, mais en sont exclus), même règle qu'au premier paragraphe (avec *et*) : *Ni ta mère ni toi ne devez y aller. Ni vous ni moi n'ouvrirons la séance.*

– S'il y a disjonction, c'est la quadrature du cercle. On ne peut écrire au pluriel : *Ni mon cousin ni moi n'obtiendrons la première place.* Puisqu'il doit y avoir un seul gagnant, le singulier est seul envisageable : *Ni mon cousin ni moi n'obtiendra...* ou *Ni moi ni mon cousin n'obtiendrai...* Les deux sont toutefois choquants et la sagesse, une fois encore, conseille le choix d'une tournure

différente : *Mon cousin n'a aucune chance d'obtenir la première place, et moi non plus.*

Avec *ni* reliant deux ou plusieurs sujets de personnes différentes dont l'un est *rien, personne, nul* (plus un nom), *aucun* (plus un nom) on accorde toujours à la troisième personne du singulier : *Ni vous ni aucune menace ne pourra m'en dissuader.*

Avec plusieurs sujets juxtaposés sans rapport de sens entre eux, il y a addition, le verbe se met donc au pluriel : *Sa conviction, son regard franc, sa compétence mettaient en confiance.*

Avec plusieurs sujets juxtaposés exprimant des nuances d'une même idée, d'intensité croissante, l'attention se porte sur le dernier, qui commande l'accord : *La crainte, l'angoisse, la peur le paralysait* (chaque sujet remplace celui qui le précède).

N.B. : dans le premier cas, on peut ajouter la conjonction *et* devant le dernier nom précédant le verbe, à la place de la virgule (*sa sérénité, son regard franc et sa compétence*). Dans le second, ce n'est pas possible.

Jacques PÉPIN

Cadeau de bienvenue !
À tout nouvel adhérent sera offert
un abonnement d'un an,
pour la personne de son choix.

Y O N S O U Y I O N S – Y E Z O U Y I E Z

1. *Yons* et *yez* sont des terminaisons du **présent de l'indicatif** des verbes en *yer* et des verbes *croire*, *voir* ⁽¹⁾, *asseoir*, *fuir*, *traire* ⁽²⁾.

- *Nous balayons notre terrasse.*
- *Vous essuyez la table.*
- *Nous croyons que cela fera l'affaire.*
- *Vous fuyez à toutes jambes.*

2. a) *Yions* et *yiez* sont pour les mêmes verbes des terminaisons de **l'imparfait de l'indicatif**.

- *Nous balayions notre terrasse quand nous attendions de la visite.*
- *Vous essuyiez souvent votre front tellement il faisait chaud.*

Le contexte de la phrase donne le plus souvent une indication claire concernant le **temps** et la **terminaison** des verbes. Le *i* vient souligner à l'écrit la différence entre **présent** et **imparfait** de l'indicatif.

Les enseignants, les examinateurs les plus bienveillants, intervenant dans la dictée d'un texte, savent combien il est difficile de faire sentir la chose à l'oral.

2. b) *Yions* et *yiez* sont aussi des terminaisons du **présent du subjonctif**, le mode du souhaitable, de la crainte, du doute, du désir, de l'obligation présente ou à venir.

- *Il faut que nous balayions notre terrasse.*
Il faut que nous réparions notre terrasse.
- *Je crains que vous essuyiez leur refus.*
Je crains que vous appreniez leur refus.

(1) *Revoir, prévoir, entrevoir*

(2) *Extraire, distraire, soustraire, abstraire.*

- *Il veut que nous croyions en son succès.*
Il veut que nous taisions son succès.
- *Je doute que vous vous distrayiez en leur compagnie.*
Je doute que vous vous amusiez en leur compagnie.

3. Les choses se compliquent avec les auxiliaires **être** et **avoir** au **présent du subjonctif**. Beaucoup de scripteurs, dont le texte montre indubitablement la maîtrise qu'ils ont de l'orthographe et de la syntaxe, laissent passer sans méfiance une erreur assez courante. Pour avoir reconnu le **mode subjonctif**, ils obéissent confusément à l'obligation de mettre un **i**, signalée au paragraphe précédent.

- *Il faut que nous **soyons** toujours en alerte, dit le pompier.*
 — *Il faut que vous **soyez** vigilants.*
 — *Si tard, je doute que nous **ayons** leur visite.*
 — *Il est urgent que vous **ayez** vos livres.*

Or, ici le **i** n'a pas de raison d'être. Aucune différence n'est à marquer, à l'écrit. L'homophonie avec un temps du même mode ou d'un mode différent est inexistante.

Jean FENECH

INVERSION, ÉVOLUTION, PERVERSION

Au début du siècle, on savait pratiquer l'inversion interrogative :

Où étais-tu ?

Au milieu du siècle, on ne savait plus inverser le verbe :

Où tu étais ?

À la fin du siècle, une pensée dégénérée ne peut plus fournir qu'une seule forme de séquence, pour une interrogation perversie :

T'étais où ?

A. DUPUY
Cercle Blaise-Pascal

TOUJOURS... PRÊT ?

Point n'est besoin d'avoir un passé dans le scoutisme pour se poser ce genre de question : il suffit de voir fleurir un peu partout des phrases telles que « Les casques bleus ne sont pas prêts (*sic*) d'intervenir en Bosnie » ou « Elle n'est pas prête (*sic* toujours) d'oublier la catastrophe de Tchernobyl ! ». Combien de temps faudra-t-il encore pour que disparaisse cette hésitation, pour le moins tenace, entre *près* et *prêt* ?

L'Académie française a pourtant fait ce qu'il fallait, le 19 novembre 1964, pour sortir de l'impasse à laquelle avaient conduit des siècles d'à-peu-près (si l'on ose dire !). Elle a en effet nettement différencié les deux tournures selon leur sens. La locution prépositive *près de*, a-t-elle rappelé, n'exprime rien d'autre qu'une imminence : elle signifie simplement que quelque chose est « sur le point de » se produire. L'adjectif *prêt*, en revanche, qui ne peut être suivi que des prépositions *à* et *pour*, suppose une disposition, une disponibilité. Qui ne comprendrait que l'on puisse être *près de mourir* (sur le point de mourir) sans que l'on soit pour autant *prêt* (disposé) à le faire ? Une mesure tellement salutaire que, pour une fois, l'unanimité s'est faite chez les grammairiens, le franc-tireur Joseph Hanse renchérissant même sur la nécessité de « distinguer soigneusement », aujourd'hui, les deux expressions. Las ! Chacun sait qu'en la matière il ne suffit pas de légiférer... C'est que la confusion ne date pas d'hier : nos classiques, dont on ne se lasse pas de vanter le souci du mot juste, donnaient à l'adjectif *prêt* les deux sens susdits et le mariaient avec *à* comme avec *de*. À leur image, Victor Hugo nous parle d'une Cosette « prête à défaillir » quand *près de défaillir* eût été plus adéquat. Voilà pourquoi, la caution de ces glorieux aînés aidant, nous ne sommes sans doute pas près (!) de voir le bout du tunnel...

Bruno DEWAELE

NDLR : Un mardi sur deux, dans *La Voix du Nord*, Bruno Dewaele publie une chronique du langage intitulée « À la fortune du mot ». Nous le remercions de nous avoir autorisés à en reproduire quelques articles, dont ce texte.

LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN *IR* : PARTICIPE PASSÉ EN *I*.

SORTIR Il existe deux verbes *sortir*.

A. SORTIR, avec le sens de « produire un effet ».

Il vient du latin *sortiri*, « tirer au sort, obtenir par le sort », d'où « donner un résultat ». Il appartient à la 2^e conjugaison et il est défectif : il ne possède que l'infinitif, le participe et les 3^{es} personnes du singulier et du pluriel de tous les temps et de tous les modes personnels. Il est transitif et se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. *La sentence sortit, sortissait, a sorti, sortissant son effet.*

B. SORTIR, avec deux sens : « aller ou mettre au-dehors ». Son étymologie est mal établie, il pourrait provenir du précédent, mais plus probablement du participe passé latin *surrectus*, de *surgere*, « surgir, jaillir ».

1. « Aller au-dehors. » En ce sens, il a un composé : **RESSORTIR**. Ils sont intransitifs et conjugués avec l'auxiliaire *être*. *Il est sorti ou ressorti de chez lui.*

2. Mettre au-dehors. En ce sens, il n'a pas de composé. Il est transitif et conjugué avec l'auxiliaire *avoir*. *Il a sorti la main de sa poche. Il a sorti de nouveau* (et non « ressorti ») *la main de sa poche.*

Il faut bien faire attention aux faux composés de ces verbes.

1. RESSORTIR, au sens d'« être du ressort » (limite de compétence ou de juridiction ; cf. *un ressortissant*).

Il se conjugue sur la 2^e conjugaison avec l'auxiliaire *avoir*. Il est transitif indirect et se construit uniquement avec la préposition *à*. Il n'est pas défectif. *Cet étranger ressortissait, a ressorti, ressortissant aux autorités de son pays.*

2. ASSORTIR, DÉASSORTIR, RÉASSORTIR, sont des dérivés de *sorte* avec le sens de « faire, défaire, refaire des ensembles de choses de même sorte ». Ils se conjuguent sur la 2^e conjugaison avec l'auxiliaire *avoir*.

Philippe LASSERRE

À PROPOS DE QUELQUES EXPRESSIONS...

Donner à quelqu'un des noms d'oiseau.

Donner à quelqu'un des noms d'oiseau, c'est en faire un « drôle d'oiseau », en l'affublant, pris en mauvaise part, de noms de volatiles, tels que : bécasse, dinde, dindon, perroquet, oie, etc. (liste non limitative).

Crier sur les toits.

Cette expression biblique est due à l'usage oriental de monter sur la terrasse des maisons et de parler d'un toit à l'autre :

« *Car ce que vous aurez dit dans les ténèbres se publiera dans la lumière ; et ce que vous aurez dit à l'oreille dans une chambre sera prêché sur les toits.* » (Évangile selon saint Luc.)

« Il faut se souvenir, écrit L. de Ronchaud, que les toits des anciennes maisons égyptiennes étaient plats comme le sont ceux des maisons modernes du Caire ; c'est là que, de nos jours encore, les femmes ont coutume de s'entretenir, de voisine à voisine, des petits scandales et des bruits du jour ; on comprend le chemin rapide que font les nouvelles de toit en toit. »

Prendre la poudre d'escampette.

« Prendre l'escampe » — dont *escampette* est un diminutif —, c'est prendre la fuite vers les champs. Ainsi cette phrase : « *Il eut une fois un laquais d'Auvergne qui luy avait desrobé dix ou douze écus et avait pris l'escampe* » (de Lacurne). Quant à la *poudre*, pour les uns, elle est celle qui explose et fait fuir, pour d'autres, elle évoque la poussière que soulève le coureur, pour d'autres encore, elle représente une médecine qui déclencherait le sauve-qui-peut.

Il ne me paraît pas totalement sans intérêt de citer ici, forme burlesque tirée d'*escamper*, le mot gascon *escampativos*, désignant « une fuite secrète, furtive, une escapade », qui se rencontre chez Molière. « *Ah, je vous y prends donc, Madame ma femme, et vous faites des escampativos pendant que je dors.* »

Jean TRIBOUILLARD

LES FIGURES D'ÉLOCUTION OU DE DICTION (suite)**RÉPÉTITION**

Nom générique des figures dans lesquelles on répète un ou plusieurs mots. Elles sont très nombreuses ; nous en citerons quatorze.

1. ANADIPLOSE n. f. (du grec ANA-DI-PLASIS, « redoublement »). Il s'agit de la répétition de mêmes termes à la fin d'une phrase et au début de la suivante.

« *Il aperçut de loin le jeune Tétigny, Tétigny dont l'amour a mérité sa fille.* » (Voltaire.)

« *Je l'évite partout, partout il me poursuit.* » (Racine.)

2. ANAPHORE n. f. (du grec ANA-PHORA, « retour en tête, en haut »). Il s'agit de la reprise d'une même expression en début de plusieurs membres de phrase consécutifs, mais pas nécessairement comme premier terme.

C'est l'argent qu'il nous faut, car sans argent on ne peut rien, alors qu'avec l'argent on peut tout.

« *Tendre épouse, c'est toi qu'appelait son amour,
Toi qu'il pleurait la nuit, toi qu'il pleurait le jour.* » (Delille.)

3. ANTÉPIPHORE n. f. (du grec ANTI-EPI-PHORA, « retour en avant et en plus »). Il s'agit de la reprise d'une même expression au début et à la fin d'une phrase ou d'un discours.

« *Pleurez, doux alcyons ! ô vous, oiseaux sacrés,
Oiseaux chers à Thétis, doux alcyons, pleurez !* » (André Chénier.)

« *Saccagé le jardin des fiançailles en un soir soudain de tornade.* [Suivent deux pages de texte.] *Saccagé le jardin des fiançailles en un soir soudain de tornade.* » (L.-S. Senghor.)

Un exemple célèbre est donné par les six vers qui sont gravés sur la tombe de Musset ; il s'agit des six premiers et six derniers vers du poème « Lucie ».

« *Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière,
J'aime son feuillage éploré,
La pâleur m'en est douce et chère
Et son ombre sera légère
À la terre où je dormirai.* » (Musset.)

Philippe LASSERRE

A C C O R D D U P A R T I C I P E P A S S É

III – AVEC L'AUXILIAIRE AVOIR (suite)

Devant un infinitif, deux cas peuvent se présenter, selon que l'être ou l'objet défini par le nom subit ou exerce l'action :

a) *La chanson que j'ai entendu fredonner. Les poèmes que j'ai vu écrire.* La chanson est fredonnée, les poèmes sont écrits **par quelqu'un**.

b) *La bergère que j'ai entendue fredonner. Les garçons que j'ai vus écrire.* La bergère fredonne, les garçons écrivent.

Le pronom impersonnel **il** entraîne toujours l'invariabilité : *Les importantes réparations qu'il a fallu [faire, que l'on fasse, etc.] pour que cette maison devienne habitable.*

L'invariabilité est encore de règle avec le pronom neutre **l'** : *La pente est plus abrupte que nous ne l'avions supposé.* Bien entendu, si **l'** remplace un nom, il devient pronom personnel et commande l'accord : *Nous avons trouvé la fontaine telle que nous l'avions imaginée.*

Le participe passé précédé d'un **verbe déclaratif** (*affirmer, assurer, dire, prétendre...*) ou **d'opinion** (*estimer, supposer, penser...*) placé devant un infinitif est invariable : *Cette personne que vous avez affirmé venir de la campagne. Des preuves qu'ils avaient prétendu détenir. La confiance que j'avais estimé pouvoir lui accorder.*

IV – LES VERBES PRONOMINAUX

Qu'ils soient réfléchis ou réciproques, ils s'accordent logiquement à la forme transitive directe : *Elle s'est regardée (elle-même) dans le miroir. Ils se sont embrassés (l'un l'autre).* Aucun accord, bien entendu, s'ils sont transitifs indirects : *Nous nous sommes parlé (l'un à l'autre, les uns aux autres). Elle s'est souri (à elle-même).* Mais *se rire, se plaire, se déplaire, se complaire* appellent notre attention sur leur invariabilité dans leurs sens un peu particuliers : *Elles se sont ri de lui. Ils s'étaient plu à le taquiner. Nous nous serions complu dans une telle nonchalance. Toi et Sylvie, vous vous êtes déplu dans cette région.*

Jacques PÉPIN

NDLR : Nous publierons la suite dans le prochain numéro.

DANS TOUT, IL Y A MATIÈRE À RIRE

« *Il y a deux espèces d'amour : l'amour insatisfait, qui vous rend à tous odieux, et l'amour satisfait, qui vous rend idiot...* » (Colette.)

« *J'ai pris, ayant fait l'expérience des chemins de l'amour, la décision stoïcienne de renoncer aux créatures qui se refuseraient à moi.* »

(Philippe Meyer.)

« *Les femmes ne sont indulgentes que très jeunes, quand elles espèrent tout, ou très vieilles, quand elles ont tout eu.* » (Hervé Bazin.)

Françoise FERMENTEL

QUELQUES PERLES

Les perles du Bac 1999 circulent sur l'internet. Nous ne pouvons apporter aucune garantie quant à leur authenticité ; nous en publions quelques-unes en espérant que, réelles ou imaginaires, elles auront au moins l'heureux effet de vous faire sourire.

Jean Moulin fut, lui aussi, victime de la barbie nazie.

Le cerveau a deux hémisphères, l'un pour surveiller l'autre.

Le cerveau a des capacités tellement étonnantes qu'aujourd'hui pratiquement tout le monde en a un.

Un pilote qui passe le mur du son ne s'en rend pas compte ; il n'entend plus rien.

Privé de frites, Parmentier inventa la pomme de terre.

Depuis Archimède les bateaux flottent.

Un prévenu est quelqu'un qu'on a mis au courant.



« L'ANGLAIS SANS ÉTAT D'ÂME »

C'est sous ce titre que le journal *Les Échos* a publié le vendredi 17 mars 2000, sur deux pages entières, une série d'articles sur l'anglais dans les entreprises françaises.

Le tableau qui est dressé est effrayant : « *Le mouvement d'anglicisation est désormais accéléré, au point de paraître inexorable.* » Petit à petit, toutes les grandes entreprises françaises, ayant une activité internationale, imposent l'anglais comme langue de travail à des niveaux divers. C'est le cas d'Airbus, d'Alcatel, d'AGF, d'Aventis, de Renault, de Pechiney...

Il ne s'agit pas seulement de la recherche de solutions pratiques de communication, mais aussi, très souvent, d'une véritable dictature linguistique (et culturelle) imposée par des technocrates américanisés. Ainsi, on affirme au siège d'Aventis que l'anglais « *doit être utilisé pour toutes les réunions, même si les personnes seraient (sic) à même de communiquer dans un autre langage* ».

La directrice de la communication d'Alcatel, Caroline Mille, déclare tout bonnement : « *Aujourd'hui, il est impératif au sein du groupe de connaître l'anglais mais non le français.* »

Il faut que tous les salariés français mesurent bien les conséquences d'une telle déclaration. S'ils ne réagissent pas, il ne faudra pas qu'ils s'étonnent d'être peu à peu remplacés, en France même, par des anglophones aux exigences salariales et sociales moins grandes que les leurs. Il n'est que d'observer ce qui se passe en Allemagne, où le gouvernement va faire appel à l'immigration de 20 000 Indiens pour combler des « *déficits de compétences* », prétexte facile à évoquer.

Celui qui ne parlera pas anglais dans ces entreprises françaises, sera considéré comme un indigène attardé. Il est incroyable que se développe en France la notion d'étranger dans son propre pays !

Heureusement, il y a des lueurs d'espoir. Quelques entreprises ont fait des choix plus nuancés. Ainsi, chez Saint-Gobain, le français reste la langue officielle et « *son apprentissage est recommandé aux cadres*

étrangers même si l'anglais joue de facto un rôle extrêmement important de langue de travail et doit être connu de tous. » La filiale internationale des laboratoires Beaufour Ipsen, implantée notamment en Chine, en Thaïlande, en Europe centrale et dans les États baltes, propose à ses salariés étrangers la possibilité de s'initier au français.

Certains cabinets d'organisation dénoncent cette pratique du tout anglais. Anne Drevon, directrice du cabinet Daan, spécialisé dans les questions culturelles en milieu professionnel, déclare : « *Une langue est constitutive d'un lien affectif fort. Laisser les salariés s'exprimer dans leur langue est le meilleur moyen pour qu'ils affirment leur personnalité. La privation de la langue est au contraire facteur d'angoisse. Les gens se sentent dépossédés et il en résulte un appauvrissement de l'échange. Les entreprises qui affirment le contraire nient le problème, mais ce n'est pas pour cela qu'il n'existe pas. Car il est diffus et relève du domaine de la motivation. Il y a derrière cette question un gisement d'efficacité considérable dont les dirigeants n'ont pas conscience.* »

Serge Airaudi, directeur de l'Institut de recherches et professeur au Centre de recherche et d'études des chefs d'entreprise (CRC), donne également un avis défavorable à l'anglomanie actuelle : « *Beaucoup d'entreprises n'ont pas conscience que le fait de choisir une langue étrangère comme langue officielle est très préjudiciable pour elles en termes culturels. [...] abandonner [sa langue] peut constituer, à la limite une forme de suicide culturel. [...] Une entreprise qui se mondialise doit chercher à renforcer ses solidarités internes et ses racines locales.* »

Il reste tout de même quelques Français, groupés ou non en association, qui n'accepteront jamais cette dictature de l'anglais et qui défendront toujours la langue française, la langue de notre pays et de la francophonie. Aujourd'hui, nous sommes encore trop peu nombreux à avoir mesuré la gravité de la situation. Puisse la conscience des Français s'ouvrir rapidement.

C'est ce à quoi nous nous employons de toutes nos forces.

Marceau DÉCHAMPS

L'OPEN DE PARIS UN COUPABLE, DES COMPLICES



Il faut revenir sur l'Open de Paris. Cela dépasse les bornes ! Le programme de cette compétition (du 8 au 13 février 2000) est **intégralement en anglais**. Il s'intitule « *Order of play* ». Le premier match est annoncé par « *starting time : 12 noon* ». Il sera « *followed by* » d'autres, les derniers « *not before 7 pm* ». Seule infraction à la règle du tout anglais, une bavure : la nationalité d'une joueuse helvétique est – par inadvertance – résumée par « SUI » au lieu de « SWI ».

Cela se passe en France. Cela doit se passer en français. C'est la règle depuis 1539 ; l'ordonnance que François I^{er} signa à Villers-Cotterêts est toujours en vigueur ; elle n'a pas, comme d'autres, été annulée à la Révolution mais confirmée, et complétée par deux lois de la V^e République. Appliquons-la : en France on parle « le langage maternel français et non autrement ».

Ne faut-il pas attirer en justice les signataires de ce texte, Giulia Orlandi, « *tour director* » et Fabrice Chouquet, « *referee* » ou, s'il y a lieu, leur patron ?

Pour le moins, nous devons aussi appeler vivement l'attention des mécènes qui étalent leur sigle sur le document sans prendre garde que leurs noms français choquent à côté de ce texte anglais. J'en retiens trois. En tête, car son nom est associé à celui du tournoi, un organisme d'État, *Gaz de France*. Un journal dont le titre semble bien français, *Le Parisien*. Une autorité on ne peut plus officielle, la *mairie de Paris*.

Je préviens tout ce monde...

Réactions :

Première réponse des mécènes à qui j'ai communiqué le texte ci-dessus, celle du *Parisien*. M. Christian de Villeneuve, directeur de la

rédaction, est d'« accord avec moi » sur le principe que je défends : « Nous sommes en France et certes les explications [...] auraient dû être écrites en français. » Très bien ; je regrette qu'il ajoute : « ou du moins dans les deux langues » (ce qui soulève le problème du bilinguisme, la formule la plus dangereuse dont nous devons délivrer l'Europe).

Malheureusement, M. de Villeneuve consacre un deuxième paragraphe à « constater que les grandes réunions internationales comme l'Open de Paris » rassemblent des gens « de nationalités différentes qui [...] ne s'expriment qu'en langue anglaise ». Il ajoute prudemment : « Ce peut être une explication. »

Oui, mais ce n'est pas une excuse. Mon correspondant, après avoir rappelé que « la langue française reste une langue de référence dans le monde entier », reconnaît « que la langue anglaise prend un peu le dessus. » Eh ! oui... C'est bien pour pour cela qu'il ne faut pas l'appuyer. M. de Villeneuve conclut : « La vigilance est donc de rigueur et le combat doit continuer pour préserver ce patrimoine inestimable. » On ne saurait mieux dire.

* *
*

Deuxième réponse, celle de Gaz de France. M. Patrick Magd, directeur de la communication, écrit : « Les remarques émises par l'auteur ont retenu toute notre attention et nous ne manquerons pas d'en faire part au propriétaire-organisateur du tournoi. »

M. Magd ajoute que l'Open Gaz de France n'est pas du mécénat mais du « parrainage sportif ». Dont acte.

Il m'enseigne aussi que « Gaz de France n'est pas un organisme d'État mais un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). » J'en prends note en espérant qu'il a aussi le caractère de défenseur du français.

Pierre-Louis MALLÉN
Cercle Pierre-de-Coubertin

SABIR FRANÇAIS, MAIS FRANÇAIS QUÉBÉCOIS

Au retour d'un congrès à Autrans (France), Jean-Claude Guédon, professeur à l'université de Montréal, a publié dans La Recherche (n° 329, mars 2000) deux versions d'un même texte. À vous de choisir...

Le E-commerce (version française)

Pour une *start-up* en quête de création de *stock-options* et qui ne veut pas faire trop de *cash burning*, le *e-commerce* offre un *challenge* redoutable. Il faut d'abord identifier un bon *provider* qui dispose d'une *bandwidth* adéquate, trouver ensuite le moyen de distribuer un *top browser* attrayant qui emprisonne bien le *surfer* dans le site où on entend le coincer. En *implémentant* du Java, du Flash, avec un peu de *soft 3D* et des *Frames*, on arrive ainsi à retenir le *surfer* suffisamment longtemps pour espérer un *download* et un peu de *cash*. Tout votre *business plan* et votre *business model* en découlent. Et surtout n'oubliez pas d'utiliser le *spelling checker* pour créer un *top portail*.



* *
*

Le commerce électronique (version québécoise)

Pour une *société qui débute* et vise à se *placer en Bourse* sans trop *taxer ses liquidités*, le *commerce électronique* présente un *défi* redoutable. Il faut d'abord identifier un bon *fournisseur d'accès* au réseau internet, disposant d'une *bande passante* adéquate, trouver ensuite le moyen de distribuer un *navigateur* ou *fureteur* attrayant qui emprisonne bien l'*internaute* dans le site où l'on entend le coincer. *Par une application* de Java, de techniques comme Flash, ou de logiciels créant des *effets en trois dimensions*, ainsi que des *cadres dans les pages balisées en HTML*, on arrive à retenir l'*internaute* suffisamment longtemps pour espérer le voir *télécharger* votre produit et ainsi alimenter vos *liquidités*. En découlent tout votre *plan d'affaires* et votre *modèle financier*. Et surtout, n'oubliez pas d'utiliser le *correcteur orthographique* pour créer un portail de *haut niveau*.

I N Q U I É T U D E

Quelles compétences auront nos futurs professeurs de langues dans les collèges et les lycées ?

Ils n'auront plus d'épreuve écrite de français à présenter au concours de recrutement (CAPES).

Or, nous savons bien que l'apprentissage d'une langue étrangère est d'autant plus utile et solide que l'élève peut en apprécier les différences avec sa propre langue.

Lisez plutôt :

2 mars 2000 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 4617

Section langues vivantes étrangères

a) Épreuve écrite d'admissibilité :

Commentaire guidé en langue étrangère d'un texte en langue étrangère accompagné d'un exercice de traduction (version et/ou thème).

Durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 1.

b) Épreuve orale d'admission :

Épreuve professionnelle en deux parties :

1. Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury.

Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours.

Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toutes natures qui sont présentés en langue étrangère.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'exposé : trente minutes maximum ; durée de l'entretien ; vingt minutes maximum.

2. Compréhension et expression en langue étrangère.

Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du Jury.

Elle consiste en un compte rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulent en langue étrangère.

Durée : vingt-cinq minutes maximum ; coefficient total de l'épreuve : 2

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

Françoise de OLIVEIRA

LA LANGUE FRANÇAISE EN COLÈRE

À l'initiative du député Jacques Myard et en collaboration avec cinq associations de défense de la langue française*, le « grand métinge » s'est tenu le 23 février 2000 à l'Assemblée nationale pour dire la colère des Français qui ne supportent plus que notre langue soit bannie dans notre propre pays, dans nos institutions, dans nos entreprises et dans la vie de tous les jours.

Devant une salle de 350 personnes, sont intervenus :

Marc Bonnaud, administrateur d'Avenir de la langue française ;

Thierry Priestley, président de Droit de comprendre ;

Marceau Déchamps, vice-président de Défense de la langue française ;

Philippe de Saint-Robert, président de l'ASSELAF ;

Dominique Noguez, écrivain ;

Jean-Pierre Lang, président de l'Union nationale des auteurs compositeurs ;

Jacques Blache, président délégué de Musique France Plus ;

Georges Flécheux, ancien bâtonnier de Paris ;

Jean Hodebourg, fédération CGT Métallurgie ;

Jean-Paul Terrenoire, syndicat national des chercheurs scientifiques - FSU ;

Bernard Dorin, ambassadeur de France, président d'ALF ;

Paul-Marie Coûteaux, député au Parlement européen ;

Bruno Bourg-Broc, député de la Marne ;

Georges Hage, député du Nord ;

Jacques Legendre, sénateur du Nord ;

Georges Sarre, député de Paris ;

Pierre-André Wiltzer, député de l'Essonne, vice-président de l'Assemblée nationale ;

Jacques Myard, député des Yvelines.

À l'issue de cette réunion, un manifeste a été publié au nom des associations.

Nous invitons les lecteurs, s'ils adhèrent aux déclarations du manifeste, à retourner, à l'adresse indiquée, le bulletin situé à la fin de l'article.

*Avenir de la langue française (ALF), Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF), Défense de la langue française (DLF), Droit de comprendre (DDC), Musique France plus.

MANIFESTE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN COLÈRE

Nous refusons toute légitimité à quelque ordre juridique « supranational » ou quelque autorité économique, militaire ou politique que ce soit, qui ferait obstacle au droit inaliénable du peuple français ou de ses représentants de parler leur langue, dans tous les domaines d'activité.

Nous exigeons pour ce faire l'organisation d'un référendum pour que la Nation manifeste sa volonté de parler sa langue et renforce les dispositions actuelles de la loi sur l'emploi de la langue française.

Nous réclamons que la Francophonie mette la diffusion de la langue française au cœur de ses préoccupations, que les candidats à l'adhésion développent l'enseignement et la pratique du français dans leurs pays et enfin que la Francophonie ne serve pas d'alibi au renoncement au rôle international de la langue française.

Nous demandons des sanctions exemplaires contre les fonctionnaires français en cas de désertion linguistique, notamment contre ceux qui représentent la France dans les divers organismes, réunions ou sommets internationaux.

Nous voulons une politique linguistique dotée de moyens appropriés, permettant à tous les citoyens de vivre et travailler en français.

Nous appelons les Français à se mobiliser pour entreprendre toutes formes d'actions légales économiques, politiques ou culturelles pour promouvoir le français.

Nous invitons tous les Français à renoncer à l'achat des produits des entreprises qui désertent la langue française dans leurs activités de production, de commercialisation et de communication.

Francophones, halte à l'abandon !

J'adhère au Manifeste de la langue française en colère.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Profession (facultatif) Tél. (facultatif) :

Date : Signature :

À envoyer à : Le Droit de Comprendre, 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris.

Téléphone : 01 43 40 24 61, télécopie : 01 43 40 17 91.

DÉCLARATION DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE AU SUJET DU REcul DES ÉTUDES LITTÉRAIRES

Les grands quotidiens français ont favorablement cité et commenté cette déclaration de l'Académie, du jeudi 6 avril 2000, mais aucun, à notre connaissance, ne l'a publiée in extenso. C'est pourquoi nous vous l'offrons.

L'Académie française s'alarme de ce que la politique d'amenuisement des filières littéraires, depuis plus de deux décennies, soit sur le point de parvenir à éliminer presque complètement de notre enseignement la connaissance et le goût de la littérature.

On a d'abord asphyxié les langues anciennes. C'était oublier qu'elles servent à connaître le français. Des milliers de mots français sont d'origine grecque. Quant au latin, il est la clef non seulement d'une bonne maîtrise du français, mais de l'apprentissage des autres langues romanes vivantes. Des bases en latin et en grec sont indispensables aussi à la compréhension du langage scientifique comme des structures politiques et juridiques de notre civilisation.

L'étude des grandes œuvres françaises commande la capacité de rédiger et de s'exprimer aussi bien dans les sciences et en histoire que dans les diverses branches de la vie professionnelle.

Or, aujourd'hui, la langue et la littérature elles-mêmes ainsi que les exercices qui en sont les instruments d'étude semblent être devenus les ennemis à détruire. Il est possible d'arriver au baccalauréat sans jamais avoir lu, *in extenso*, un seul de nos grands classiques. Et si aucun texte officiel n'a encore formellement interdit la dissertation française, tout est mis en œuvre pour en décourager la survie. Les partisans de sa suppression allèguent le faible pourcentage des candidats au baccalauréat qui désormais la choisissent, puisque la majorité d'entre eux lui préfère le commentaire de texte. Il y a dans cette objection beaucoup d'hypocrisie, car pourquoi les candidats ne préféreraient-ils pas l'exercice le plus facile au plus difficile ? La dissertation exige organisation de la pensée, construction d'une argumentation, maîtrise du raisonnement et de la syntaxe, aptitude à fournir des exemples tirés d'œuvres. Elle comporte des risques. Le commentaire de texte se borne le plus souvent à une banale paraphrase où la répétition tient lieu de culture et de pensée. Les candidats sont assurés d'y obtenir une note au moins moyenne.

L'Académie désapprouve cet encouragement systématique aux solutions paresseuses, sous prétexte d'égalisation des chances. Cet expédient se retourne contre ceux qu'il prétend aider. Au lieu que l'école soit pour eux le moyen de corriger et de compenser les infériorités éventuelles dues à un milieu social peu imprégné de culture, sa dégradation les prolonge et les aggrave.

La pédagogie dite moderne s'efforce non plus de faire émerger les dons naturels des moins favorisés socialement, mais de vider l'enseignement de contenu au point qu'il n'y existe plus aucun critère d'excellence. L'égalitarisme idéologique renforce ainsi les inégalités, puisque les élèves qui veulent vraiment apprendre empruntent alors des itinéraires privilégiés et sélectifs, dont seules les familles aisées connaissent les accès et peuvent assurer les coûts. Il existe, certes, une façon de lutter contre ce nouvel élitisme social — ce serait de détruire les grandes écoles. C'est d'ailleurs ce à quoi ont commencé à s'employer les nouveaux pédagogues. S'ils réussissaient, ils auraient ainsi parachevé leur œuvre et permis qu'il n'y ait plus en France aucun diplôme supposant qu'on ait appris quelque chose pour l'obtenir.

Cette crise, il est vrai, commence en amont de l'école, avec la dégradation de la formation des maîtres eux-mêmes.

L'Académie rappelle à nouveau que l'école républicaine a été conçue en vue de corriger les effets des inégalités d'origine sociale et non en vue de les accentuer. C'est désespérer de l'école que de la déclarer, dans son principe, incapable d'initier les enfants et les adolescents d'origines diverses au plaisir de comprendre nos chefs-d'œuvre littéraires. Ceux qui ne trouvent pas, dans leur milieu, d'incitation suffisante à découvrir ces chefs-d'œuvre, ni même l'occasion d'en entendre parler, n'est-ce pas de l'école qu'ils sont en droit d'attendre ce que la famille n'a pu leur donner ? Renoncer à faire jouer ce rôle correcteur à l'école et affaiblir, sous ce prétexte fallacieux, l'enseignement littéraire pour tous, n'est-ce pas œuvrer au contraire de ce que l'on prétend rechercher, puisque, dès lors, la démission de l'école consacre les inégalités culturelles d'origine sociale ?

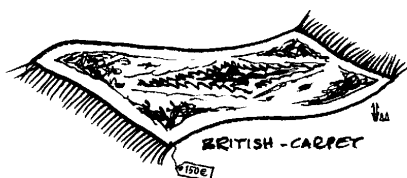
Étrange conception de la citoyenneté que de la vouloir ignorante de cette méditation sur l'homme qu'a été notre littérature pendant mille ans et qu'elle continue d'être aujourd'hui.

Ce texte a été adopté à l'unanimité par l'Académie française

LES CROISÉS DU FRANÇAIS *

« *Envoyé Spécial* », émission hebdomadaire de France 2 à une heure de grande écoute, avait pour thème, le 17 février dernier, la langue française. Marc Favre d'Échallens, administrateur de DLF, a participé au tournage de plusieurs séquences. Longues heures d'entretien qui seront finalement réduites à quelques minutes d'antenne. Voici son bilan :

Si nous avons accepté de participer à cette émission, c'est que nous déplorons l'absence quasiment totale de la question « langue française » dans la presse écrite et plus encore dans la presse audiovisuelle. Ni la manifestation de rue contre la félonie linguistique de M. Allègre, alors ministre de l'Éducation nationale, en novembre 1997, ni le rapport « La langue française dans tous ses états », publié en janvier-février 1999, ni l'attribution de la « Carpette anglaise » au président de Renault en octobre 1999, n'ont reçu la couverture médiatique qu'ils méritaient.



En participant à cette émission, malgré les risques de manipulation ou d'« extrémisation » dont nous avons conscience, nous espérons présenter au grand public les menaces qui pèsent sur la langue française. Certes, les dix heures de tournage ont été réduites à six minutes d'antenne, nos actions de promotion et de défense de la langue (concours, publication d'une revue trimestrielle, conférences, réunions de travail) passées sous silence. Oui, il fut fait mention d'un seul de nos combats — il est vrai primordial aujourd'hui — contre la déferlante anglo-américaine, et des actions en justice intentées par les associations. Oui, images et commentaire sur l'attribution de la « Carpette anglaise » ont correctement reflété le pourquoi de cette initiative. Mais notre réponse à l'accusation de « combat d'arrière-garde » a été éliminée.

* Titre choisi par la rédaction d'« Envoyé spécial ».

Avons-nous pour autant été « ringardisés » ou ridiculisés, comme certains de nos bons amis l'ont souligné ?

Non ! Les militants et nos actions ont été qualifiés de « résistants » et de « résistance » à trois reprises. Ceci devrait susciter dans l'opinion une image favorable, conforme à la réalité, de nos efforts.

Les tenants du tout-anglais ou du laisser-faire, chez Larousse, chez Renault ou chez Rank Xerox ont avancé, avec mauvaise foi, des arguments médiocres, du style « il faut prendre le train qui passe », cité par un représentant de Rank Xerox à propos de la mondialisation. Un regret encore : l'intervention enregistrée qui mettait en évidence le caractère scandaleux et humiliant de la situation linguistique des employés de Rank Xerox n'a pas été diffusée. Elle aurait montré l'importance au quotidien de notre combat dans le domaine du travail.

Quant à la séquence « clin d'œil », avec les comiques Eric et Ramzy, elle a mis en lumière le snobisme linguistique des milieux anglophobes et de celui du *show-biz* en particulier.

La presse de télévision (*Télé K7*, les suppléments télévision du *Monde*, de *France-Soir* et du *Figaro*) a consacré de nombreux articles, souvent favorables, à cette émission, même si la question de l'utilisation du français dans le monde du travail en était absente. L'aspect le plus souvent retenu était l'américanisation de la télévision.

Soyons optimistes : cette émission a amené une première prise de conscience des Français. À nous de nous efforcer de faire de notre langue une « question d'actualité » en étant conscients que cette expression entraîne avantages et contraintes. Cette option devra également nous porter à la communication de masse avec ses simplifications, ses erreurs, ses partis pris et ses dangers.

« *Ils ont les mains propres, mais ils n'ont pas de mains* », disait Charles Péguy des politiciens de son époque. Alors, n'ayons pas peur de salir nos mains, et soyons prêts au choc médiatique pour la pérennité du français.

Marc FAVRE d'ÉCHALLENS
Section de Paris et Île-de-France

E N T R E T I E N A V E C . . .

BRUNO de CESSOLE

Producteur-délégué à France-Culture, chef du service livres à Magazine Hebdo, journaliste et chroniqueur littéraire au Point, à l'Express, aux Nouvelles littéraires, à Europe 1, au Figaro littéraire, au Figaro Magazine, à Madame Figaro, au Spectacle du Monde, et coordinateur général de La Revue des Deux Mondes (de 1995 à 1999), telle est la carrière du lauréat de notre prix Richelieu 2000 (cf. p. 2), actuellement rédacteur en chef des rubriques culturelles de Valeurs actuelles. Nous avons chargé l'essayiste et journaliste Arnaud Guyot-Jeannin de l'interroger.

— *Quelle importance attachez-vous à la langue française en tant que journaliste ?*

Bruno de Cessole : C'est précisément par amour de la langue française et par souci de la défendre, qu'à l'époque où de nombreux journalistes se tournaient vers l'audiovisuel j'embrassai le métier de journaliste de presse écrite. Bernard Frank ou Renaud Matignon m'ont donné envie d'écrire. De surcroît, j'ai choisi la voie de la critique littéraire, qui permet sur le plan journalistique un style qui n'est pas celui du journalisme politique ou de société. La langue française est prédestinée à exprimer un certain ordre, une raison, une clarté, une élégance, vertus qui lui sont propres. Ces vertus sont d'ailleurs en train de se perdre de plus en plus, mais moins sous la pression de l'anglais que d'une certaine négligence, qui se manifeste aussi bien dans le vocabulaire que dans la syntaxe. C'est en ce sens que les journalistes de la presse écrite, et en particulier ceux qui traitent de sujets littéraires, sont les défenseurs d'une certaine beauté, d'une certaine pureté de la langue française.

— *La langue vous paraît-elle menacée par l'anglicisation ?*

B. d. C. : En regardant ce qui se passe du côté des langues étrangères, on s'aperçoit que si le français importe un certain nombre de termes d'origine surtout anglo-saxonne, nous en prêtons nous-mêmes beaucoup dans d'autres langues. Nous prêtons autant, si ce n'est plus,

aux autres que nous ne leur empruntons. Je crois que c'est un point qui n'est pas assez souligné. Il existe un snobisme, très chic, chez nos voisins étrangers, qui consiste à utiliser des expressions françaises. La menace est, à mon avis, plus intérieure qu'extérieure. L'école a cessé de jouer le rôle majeur de gardienne du beau langage. Mais je pense aussi à l'influence néfaste de l'audiovisuel. Quand j'écoute les journalistes de télévision ou de radio, je suis souvent consterné par la désinvolture avec laquelle ils emploient leur langue nourricière. On n'utilise plus la forme interrogative ou certains temps comme le passé simple. Ne parlons même pas de l'imparfait du subjonctif. C'est le présent et l'affirmation qui dominent.

— *Est-il incompatible de défendre la langue française comme vous le faites et les langues régionales, comme on en a débattu récemment ?*

B. d. C. : Non ! Pas du tout. C'est un point de vue jacobin, celui de l'abbé Grégoire et de la Révolution. J'estime que les langues régionales, d'une part, sont aussi anciennes que le français et, d'autre part, ont sans cesse irrigué et nourri le français de mots et de formules extrêmement savoureux qu'il serait dommage de laisser perdre.

— *Pourriez-vous nous dire quels sont pour vous les écrivains qui ont le mieux illustré la langue française au vingtième siècle ?*

B. d. C. : Pour les morts, Giraudoux, Morand, Mauriac, Montherlant, et Cioran ou Beckett pour les étrangers. Parmi les vivants, Jean Dutourd, Félicien Marceau, Michel Déon ou Jacques Laurent...

Propos recueillis par **Arnaud GUYOT-JEANNIN**

DICTÉE

Nous publions, page suivante, le texte rédigé par Michel Courot et revu par Michèle Balembois-Beauchemin pour la 2^e Dictée de Vincennes, concours organisé par DLF le 5 février 2000.

Si vous souhaitez vous exercer, confiez votre revue à un bon lecteur.

À vos plumes !

Le calme est revenu dans les rues de ma ville, et les rameaux que la tourmente avait brisés ont, depuis longtemps, disparu des trottoirs, emportés vers on ne sait quelles cheminées antiques à l'élégant décor de marbre, où des géants, accablés sous le poids du manteau qui les surmonte, encadrent le foyer gourmand d'autres tempêtes. Ou peut-être est-ce vers le four d'un boulanger, ou vers l'âtre noirci d'une auberge de campagne...

(Fin de la dictée pour les benjamins.)

Tu peux, Henri ⁽¹⁾, roi d'Angleterre, avant de t'évanouir dans les brumes de l'aube, du haut de ce donjon contempler la forêt, décimée comme le fut jadis, au fil de ton épée, la cohorte bigarrée, turbulente et vulnérable des fringants chevaliers d'Azincourt. Tes sortilèges, cependant, eussent-ils retardé la chute, qu'un malheureux augure, au hasard d'une éclipse, avait prophétisée, d'une station spatiale, indûment détournée de son train-train ⁽²⁾ circumterrestre, sur ce fleuron de l'architecture médiévale ?

(Fin de la dictée pour les cadets et les juniors.)

Mais l'on comptera encore quelques révolutions avant que le céleste laboratoire, dorénavant désert, n'infléchisse sa trajectoire calculée, et ne quitte l'éther où nul aquilon ne le bouscule, où nul zéphyr ne le caresse. Encore ne faudrait-il point qu'il reçût la visite impromptue et malicieuse de l'âme du poète au catogan, celui qui aimait les ouragans, au point d'emboîter le pas à la plus furieuse des bourrasques...

Vincennes, an 2000. Les flonflons de la fête se sont tus, et le petit trouvère de la Tour du Village a rengainé son luth. Dans l'atmosphère sibérienne d'un cybercafé en panne de chauffage, une table ronde voit s'affronter des internautes et des cybernautes sur les perspectives du nouveau livre électronique, tandis que dans le ciel vide s'entrecroisent les orbites orthogonales des satellites météo et de ceux des télécoms. Et dans le Pavillon de la Reine, l'ombre froufrouante du cardinal s'affaire sur le projet d'une très grande bibliothèque qui s'appellerait... « Mazarine ».

Michel COUROT

(1) Orthographe admise : *Henry*.

(2) Orthographe admise : *traintrain*.

NE NÉGLIGEONS PAS LE COMPLIMENT !

Surprise par une remarque plus ou moins juste que l'on m'a faite pour avoir utilisé à plusieurs reprises un même mot dans un texte, je constate, une fois encore, que la critique est aisée alors que l'encouragement est rarissime.

Ce fait n'a eu pour aboutissement que de renforcer mon sentiment : dépensons notre énergie à complimenter plutôt qu'à critiquer.

Il n'est pas inutile de relever et de signaler certaines erreurs, mais je demeure persuadée qu'un chroniqueur, journaliste, écrivain, rédacteur... sensible à une louange aura une meilleure idée de notre association et finira peut-être par nous rejoindre dans notre combat.

Ne recevoir que des critiques n'encourage pas à se rapprocher de ceux qui les formulent, mais plutôt à les fuir ! C'est pourquoi je suis une fervente adepte du compliment mérité. Pourquoi ne pas faire part de notre satisfaction au commentateur qui emploie un nom bien français alors que ses confrères usent et abusent d'un anglicisme ? Ou à celui qui utilise à bon escient un terme, une locution dont lesdits confrères font trop souvent un mauvais emploi ?

Le manque de temps n'est pas un argument. Quelqu'un qui prend celui d'écrire pour critiquer peut le prendre aussi pour féliciter.

Bref, nous cherchons de dignes représentants de notre langue : des adhérents ! Ne les effarouchons pas !

Tous à nos plumes : changeons de tactique ! Servons-nous des moyens rapides que sont la télécopie, l'internet... pour envoyer bien vite un



message encourageant. Touché par un compliment, puis par un autre, il se pourrait fort bien que l'intéressé n'en soigne que mieux son vocabulaire.

Arlette RENAUD-BOUÉ

FRÉDÉRIC OZANAM

Langage : poésie et prose

Il n'y a pas de langue sans poésie ; on connaît des peuples qui ne sèment point, qui ne bâtissent point ; on n'en connaît aucun qui ne chante pas, où il n'y ait des chants pour bercer les enfants, pour animer les guerriers, pour louer les dieux... La poésie est la forme naturelle du langage ; c'est le flot de la mer, le balancement des forêts, le souffle de la poitrine, qui donnent le premier exemple du rythme et de la mesure. C'est la sensibilité qui se satisfait par les chants, comme par les cris et les pleurs. Voilà pourquoi les vers se composent et se conservent sans le secours de l'écriture, de sorte que l'improvisation n'est jamais si fréquente que parmi les peuples ignorants. Au contraire, la prose est l'ouvrage de la raison, maîtresse d'elle-même et maîtresse de sa parole, tirant de son propre fonds et de l'ordre même de ses pensées la forme qu'elle donne au discours. Elle suppose donc toute l'activité de l'esprit humain. Elle veut un travail intérieur, que l'écriture seule peut soutenir. C'est pourquoi il n'y a de prose que chez les nations qui écrivent, chez les nations laborieuses, et par conséquent civilisées.

NDLR : Nous remercions François Herry de nous avoir adressé ce texte, extrait d'*Études germaniques*, 1847 - 1849.

Frédéric Ozanam (Milan 1813 - Marseille, 1853) : historien et écrivain catholique. Il fut l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et collabora, avec Lacordaire, à *L'Ère nouvelle*, journal des républicains catholiques.
Œuvres les plus connues :
Essai sur la philosophie de Dante (1839)
Études germaniques, 1847 - 1849
La Civilisation au V^e siècle (1856).

NOUVELLES PUBLICATIONS

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE EN SUISSE ROMANDE (4^e tome), de **Roger FRANCILLON**

(Éditions Payot, Lausanne, 1999, 509 p., 59 FS).

La rédaction des quatre volumes qui composent cet ouvrage a commencé en 1994 et a été menée à bonne fin par cinquante-huit collaborateurs, sous la direction de Roger Francillon, professeur de littérature française à l'université de Zurich, assisté de Daniel Maggetti, secrétaire de rédaction. Tiré à 3 000 exemplaires, il comporte quelque 2 000 pages et apporte la preuve que la littérature est bien vivante en Suisse romande. L'auteur y a recensé, en effet, six cent soixante-cinq auteurs entre 1970 et 1996.

Étienne BOURGNON

LES MAUX DE LA LANGUE II, de **Michel MOURLET**

(Valmonde, 1999, 158 p., 85 F).

Comme pour son premier volume *Les Maux de la langue* (Valmonde - Bartillat, 1996), Michel Mourlet, administrateur de DLF, a réuni ses dernières chroniques langagières de *Valeurs actuelles* et celles qu'il a publiées dans le mensuel *La Une*, depuis août 1998. Classés par ordre alphabétique, les mots ou les expressions dont, pour la plupart, l'emploi est critiquable, sont les personnages principaux de quatre-vingt-trois nouvelles amusantes ou dramatiques, variant d'une demi-page à trois pages. Facile et agréable à lire, cet ouvrage mérite d'être consulté fréquemment et mérite aussi d'être offert.



LE PETIT LIVRE DU FRANÇAIS CORRECT. PETIT RÉPERTOIRE DES PIÈGES À ÉVITER, de **Jean-Joseph JULAUD**

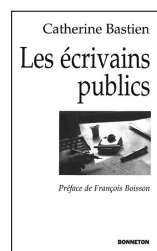
(Éditions First, 2000, 128 p., 15 F)

Il y a tout juste un an (*DLF*, n° 192, p. 58), nous vous disions tout le bien que nous pensions de ce « petit recueil (8,6 x 12 cm) ». Voici une nouvelle édition, enrichie de nombreux mots, avec un classement légèrement différent : les trois chapitres « On dit », « On prononce », « On écrit » sont rassemblés en un seul, ce qui simplifie encore la recherche. Nul doute que cet indispensable – et véritable – livre de poche sera, comme le précédent, placé en tête des meilleures ventes dans *Livres Hebdo*. Si vous ne l'avez pas encore acheté, n'attendez plus.



LES ÉCRIVAINS PUBLICS, de **Catherine BASTIEN***(Éditions Bonneton, 2000, 224 p., 99 F)*

Connues pour leurs encyclopédies sur les villes et les régions et pour leurs dictionnaires du français régional, les éditions Bonneton augmentent avec cet ouvrage leur collection de guides pratiques : « Français ensemble ». Guide illustré et pratique, en effet, le livre de Catherine Bastien fourmille de renseignements : histoire (qui remonte à l'Antiquité), métier avec sa déontologie, les différents services demandés et rendus, les manières de s'installer et de travailler, sans oublier l'analyse des compétences nécessaires, une liste des écrivains publics par département, des adresses utiles (où figure celle de DLF), etc. On pardonnera au correcteur d'avoir laissé échapper quelques fautes et on se réjouira de lire, parmi les six témoignages d'écrivains publics, celui d'Honoré Pelliet, que Claude Koch avait invité avec Catherine Bastien, le 30 mars 1996, au petit déjeuner-débat qu'il animait, sur ce sujet, pour les membres de DLF.

**DICTIONNAIRE DES EXPRESSIONS ET LOCUTIONS TRADITIONNELLES**, de **Maurice RAT***(Larousse, collection « Expression », 1999, 450 p., 135 F)*

Amoureux de la langue française s'il en fut, Maurice Rat, l'un des fondateurs de DLF, avait publié, en 1957, ce merveilleux dictionnaire, en le dotant non seulement d'un index des mots, mais encore d'une table des auteurs et des grammairiens. Il s'agit ici d'une reproduction (l'impression manque de netteté). Mais ne boudons pas notre plaisir et signalons, comme nous le demande Nicole Vallée, que ce dictionnaire « vient de faire l'objet d'une édition spéciale destinée aux 15 000 jeunes participants des Dicos d'Or ».



Signalons aussi deux essais intéressants et un beau roman :

• **PLUS FRANÇAIS QUE MOI, TU MEURS ! FRANCE, QUÉBEC : DES IDÉES FAUSSES À L'ESPÉRANCE PARTAGÉE**, de **Philippe SÉGUIN**
(Albin Michel - VLB éditeur, Paris - Montréal, 2000, 208 p., 89 F)

• **LE PROPRE DE L'HOMME. PARLER, LIRE, ÉCRIRE**, d'**Alain BENTOLILA**
(Plon, 2000, 224 p., 110 F)

• **BALZAC ET LA PETITE TAILLEUSE CHINOISE**, de **DAI SIJIE**
(NRF Gallimard, 2000, 192 p., 95 F)

**Guillemette MOUREN-VERRET**